

*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

VILLE DE SURESNES

Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Procès-verbal

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2022

| | |
|---|----|
| Séance du 30 juin 2022 | 4 |
| Intervention des jeunes du CCJ | 5 |
| Élection du secrétaire de séance et appel | 9 |
| Approbation du procès-verbal du 18 mai 2022. | 9 |
| DELIBERATIONS | 10 |
| TOURISME | 11 |
| N°1 Approbation du Compte Administratif 2021 de l'Office de tourisme de Suresnes..... | 12 |
| URBANISME | 15 |
| N°2 Approbation du contrat de relance du logement..... | 16 |
| PETITE ENFANCE | 20 |
| N°3 Modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant 21 | |
| PERISCOLAIRE..... | 24 |
| N°4 Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs du mercredi..... | 25 |
| SPORT | 35 |
| N°5 Tarification des activités de l'Ecole Municipale de Natation..... | 36 |
| N°6 Versement d'une subvention exceptionnelle pour la promotion du sport féminin et le développement d'une section handball fauteuil | 38 |
| JUMELAGE..... | 40 |
| N°7 Reconduction du pacte de jumelage entre les villes de Suresnes et de Holon en Israël | 41 |
| TRANSITION ECOLOGIQUE | 43 |
| N°8 Convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la Fabrique A, la Ville de Suresnes et l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense pour une ressourcerie | 44 |
| N°9 Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), à compter du 1 ^{er} janvier 2023..... | 48 |
| RESSOURCES HUMAINES..... | 52 |
| N°10 Actualisation du tableau des emplois | 53 |
| N°11 Modification d'une disposition de la délibération n°14 du 1 ^{er} juillet 2021 instituant le RIFSEEP 56 | |
| N°12 Revalorisation de la rémunération des membres et accompagnateurs des jurys du conservatoire | 58 |
| N°13 Fixation du taux de rémunération des intervenants recrutés occasionnellement pour remplacer des enseignants du conservatoire..... | 59 |
| FINANCES | 61 |
| N°14 Sortie de l'actif des biens de faible valeur | 62 |

| | | |
|-----------|---|----|
| N°15 | Sortie de l'actif des immobilisations totalement amorties acquises au 31 décembre 2010. | 63 |
| COMMERCE | | 64 |
| N°16 | Protocole d'accord pour la bonne poursuite de l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville de Suresnes par la Société les fils de Madame GERAUD | 65 |
| DECISIONS | | 69 |
| | Information du Conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée | 70 |
| N°22035 | Décision d'ester en justice | 71 |
| N°22036 | Occupation Temporaire du Domaine Public au profit de la Maison d'Assistantes Maternelles « Mes premiers pas » | 72 |
| N°22037 | Demande de subvention auprès d'organismes publics pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité sur le territoire de Suresnes | 72 |

Questions orales

Séance du 30 juin 2022

Pouvoirs

Adjoints –

M. Y. LAMARQUE (donne pouvoir à M^{me} E. REBER)

M^{me} N. HAMZA (donne pouvoir à M. G. BOUDY jusqu'à la délibération n°2)

M. J. PREVOST (donne pouvoir à M^{me} C. GUILLOU)

M. P. PERRET (donne pouvoir à M. V. RASKIN jusqu'à la délibération n°9)

M. A. LAÏDI (donne pouvoir à M^{me} M. RICHARD)

M^{me} B. de LAVALETTE (donne pouvoir à M^{me} I. de CRECY)

M^{me} S. du MESNIL (donne pouvoir à M. B. JACON)

- Conseillers municipaux –

M. S. PERRIN-BIDAN (donne pouvoir à M^{me} I. FLORENNES)

M^{me} S. de LAMOTTE (donne pouvoir à Mme V. BETHOUART-DOLIQUE à partir de la délibération n°10)

M^{me} S. EL BAKKALI (donne pouvoir à M. N. D'ASTA)

La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de M. Boudy.

M. le MAIRE : « Bonsoir à tous,

Je suis très heureux, comme toujours, d'accueillir les membres du CCJ et leurs représentants porte-parole présents à nos côtés, d'abord parce que nous avons la joie de les accueillir mais aussi parce que nous avons pris l'habitude de les voir très souvent dans beaucoup de manifestations dont des manifestations patriotiques. Cela participe à leur formation citoyenne et ils rendent un vrai service : ils nous accompagnent dans les dépôts de gerbes, ils plantent les petits drapeaux américains et français le jour du mémorial Day. Nous les retrouvons aussi sur les marchés, sur des opérations de solidarité et, grâce à eux, ces opérations ont sans doute un résultat décuplé parce qu'il est difficile de résister à des enfants qui viennent solliciter la solidarité des adultes.

Je ne dis pas que les Suresnois ne sont pas naturellement généreux mais je pense que vous aidez.

Vous avez aussi - c'est ce que vous allez nous présenter - toute une autre série d'activités très riches, en complément de celles que je viens de décrire. Je souhaitais vous en remercier et vous dire tout l'intérêt qu'il y a, pour nous, d'avoir des jeunes qui portent un regard différent sur la ville, qui participent à cette vie citoyenne comme je l'ai dit et, pour vous, c'est une expérience, j'imagine, assez exceptionnelle qui fait d'ailleurs qu'un certain nombre d'entre vous continue, puisque toutes les classes d'âge sont représentées dans ce CCJ. C'est bien ainsi.

Je voulais remercier Frédérique Laine, notre adjointe en charge de la jeunesse qui accompagne le mouvement et les équipes du CCJ, vos encadrants qui "veillent au grain", à la fois à l'animation et à la construction des programmes, mais aussi à la sécurité des opérations dites de terrain.

Un grand merci à vous tous. Je pense que nous pouvons vous féliciter par anticipation. Nous sommes très impatients de prendre connaissance de votre rapport, comme l'on dit ici, puisque vous êtes les rapporteurs de ces dossiers. Sans plus tarder je vous donne la parole. »

Intervention des jeunes du CCJ

Jad CHAKRI: *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus, membres du CCJ et vos familles. Nous vous remercions d'être présents ce soir pour la dernière plénière de cette année scolaire.*

Nous allons vous présenter sans plus attendre la vidéo qui recueille les témoignages de certains membres du Conseil Communal de la Jeunesse. Ils ont répondu à 3 questions : « Qu'avez-vous fait au CCJ cette année », « qu'avez-vous aimé au CCJ » et « qu'avez-vous appris au CCJ ». Découvrez dès maintenant les images.

(Projection...)

(Applaudissements...)

ART ET CULTURE

Jad CHAKRI : *« Bonsoir, je me présente, je suis Jad CHAKRI Je vais vous parler des projets de la commission Art et Culture.*

En lien avec le Mémorial de la France Combattante, nous avons participé à la commémoration du 8 mai 1945. Nous avons lu un texte sur Noor Inayat Kahn et un poème de Robert Desnos. Puis nous avons poursuivi avec la lecture d'une lettre d'un fusillé, Thomas Elek. Pour finir cette journée, un texte de l'UFAC a été lu, en plus d'un texte écrit par un membre du CCJ et le prix du civisme a été remis à Timothé.

Notre devoir de mémoire s'est poursuivi pour les journées du « Mémorial Day ». Nous avons participé à la commémoration Américaine. Pendant ces deux jours, nous avons installé deux drapeaux, américain et français, au pied de 1565 croix et étoiles. Nous avons proposé à nos familles de nous rejoindre le dernier jour pour la cérémonie.

L'année prochaine, nous participerons au prix UNICEF de la littérature jeunesse 2023 avec la lecture et l'étude d'ouvrages sur la thématique « Un air de famille ». Nous allons également mettre en place des ateliers de création d'œuvres pour une exposition qui débouchera sur une vente solidaire.

Nous irons également interviewer les séniors, mais aussi les suresnois de tous les âges pour rédiger des articles et faire une comparaison de ce qu'était la vie à leur époque et celle de maintenant.

Nous reviendrons prochainement vers vous pour que vous puissiez sélectionner les marque-pages historiques.

Je vous remercie pour votre écoute et je vais maintenant laisser la parole à mon camarade Amine TAGUEMOUNT. »

HUMANITAIRE ET SOLIDARITÉ

Amine TAGUEMOUNT : *« Bonjour à tous, je suis Amine TAGUEMOUNT et je suis futur élève de 5ème au collège Emile Zola. Je vais vous présenter les actions et projets de la commission humanitaire et solidarité.*

Cette année, nous avons participé à différentes collectes de fruits et légumes, 7 au total. Par ces différentes actions solidaires, nous avons souhaité apporter notre aide à des associations telles que la Croix-Rouge, les Restos du cœur et le Secours Populaire. Ces moments de partages nous ont permis de créer des liens avec les bénévoles, les suresnois, les marchands, mais aussi les élus présents les jours de marché.

Nous avons aussi participé à deux collectes de don de sang. Nous avons continué comme les années précédentes à accueillir les donneurs et les diriger vers les spécialistes. C'est important pour nous de pouvoir continuer à nous engager aux côtés de l'EFS. Nous ne nous sommes pas arrêtés là, nous avons créé une vidéo de sensibilisation au don de sang. Elle sera diffusée lors de la prochaine collecte. Elle a pour but de sensibiliser les suresnois sur l'importance de donner son sang.

Parmi nos différents projets, nous nous sommes engagés auprès de ma maison de quartier des Sorbiers pour l'opération octobre rose. Nous avons créé des fleurs en crépon pour sensibiliser autour du dépistage du cancer du sein. Nous avons aussi participé au Téléthon. Nous avons tenu des stands de tir à l'arc et la smoothieclette avec des jeunes des espaces jeuneS.

Cette année, nous avons été très investis dans la programmation d'un spectacle solidaire pour Noël. Pour rappel, pour pouvoir accéder à la salle, le prix des entrées était un livre ou un jouet neuf. Les suresnois en participant au spectacle ont permis la redistribution de ces dons aux associations locales. Notre travail a payé puisque nous avons fait salle comble et nous souhaitons reconduire cet événement l'année prochaine. Nous ne nous sommes pas décidés sur le format que prendra notre prochain spectacle, mais nous souhaitons faire rire et donner le sourire aux spectateurs.

Vous l'aurez compris, nous avons beaucoup travaillé pour proposer plein de projets. Nous avons aussi mis en place celui des ki'fs en animant pendant une semaine une exposition « Il était une fois une femme » à la galerie Art'cad en partenariat avec Manon du SIJ et des infirmières. Nous avons contribué à déconstruire les clichés et les idées reçues sur les règles ou les moyens de contraceptions. Nous avons profité de cette semaine pour collecter des produits d'hygiène et de beauté aux côtés de l'association Assisted.

Nous avons maintenu notre projet « Les douceurs du CCJ ». Nous avons rédigé des lettres aux côtés des jeunes des espaces jeuneS pour les personnes âgées, les personnes isolées et les militaires partis en opération. Nous nous sommes rapprochés du service du lien social de la ville pour nous accompagner au mieux dans notre démarche. Nous souhaitons continuer le projet l'année prochaine en proposant une après-midi autour des jeux de société avec les personnes avec qui nous avons échangés des cartes. En plus de tous ces projets qui continueront l'année prochaine, nous aimerions pouvoir nous investir dans les actions de l'UNICEF.

Je vous remercie pour votre écoute et je vais maintenant laisser la parole à ma camarade Ritag. »

(Applaudissements...)

ENVIRONNEMENT ET CITOYENNETÉ

Ritag OTHMAN : *« Bonsoir, je m'appelle Ritag Mohamed Othman et je suis future élève de 4^{ème} au collège Emile Zola.*

Je vais vous présenter une partie des projets de la commission environnement et citoyenneté.

Cette année, nous avons participé à plusieurs événements proposés par la mairie : la fête de l'Europe et la Fête de l'animal.

Pour la fête de l'Europe, nous avons créé une fresque autour de la fraternité pour l'exposition à la médiathèque. C'était important pour nous de mettre en avant ce mot, qui figure dans la devise française. C'est un lien de solidarité dont tout le monde doit faire preuve qui a pour but d'unir tous les membres de la famille humaine.

Nous avons souhaité participer également à la fête de l'animal. Nous nous sommes déjà penchés auparavant sur les espèces de poissons menacées et nous avons installé des aquariums dans un service de la mairie et au CLJT. Nous avons aussi déambulé dans les allées du salon de l'Agriculture pour prendre conscience du métier d'agriculteur.

Lorsque nous avons su que la ville organisait, la fête de l'animal, notre présence sonnait comme une évidence. Nous avons tenu un bar à chiens où nous avons joué le rôle de serveurs. Nous avons distribué des croquettes et de l'eau. Nous avons marché aux côtés de Béatrice de Lavalette à la balade canine organisée pour l'événement.

La commission environnement et citoyenneté sont aussi investis auprès des partenaires.

Nous nous sommes rendus à la fondation Goodplanet. Nous avons eu l'honneur de rencontrer le photographe Jonk pour la journée à Gravity Street. Ce photographe a parcouru le monde à la recherche de lieux abandonnés. Cet échange était important, car Jonk souhaite éveiller la conscience écologique. Il questionne la place de l'Homme sur Terre, et sa relation avec la Nature. Tout comme nous, il essaye de faire prendre conscience de l'impact que nous pouvons avoir sur l'environnement.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Élus, je vous remercie pour votre écoute. Je laisse maintenant la parole à Yasmine MAHHA. »

(Applaudissements...)

SPORT, SANTÉ ET PRÉVENTION

Yasmine MAHHA : « Bonsoir, je me présente, je m'appelle Yasmine MAHHA, je suis élève de 2de au lycée Alexandre Dumas à Saint-Cloud. Je vais vous faire un point d'avancée concernant nos projets de la commission sport, santé et prévention.

Cette année, nous avons participé à deux événements de la Maison de quartier des Sorbiers. Nous avons participé auprès de l'équipe d'animation, à la Fête du bien-être. Nous avons ramené notre smoothieclette pour offrir des smoothies aux suresnois. Nous avons aussi été présents à la fête des sorbiers, le samedi 21 mai pour accueillir les habitants et échanger avec eux.

Le dimanche 15 mai, nous avons participé à la première édition de la Fort'race. Nous avons toujours souhaité nous impliquer dans les événements de la ville, c'était pour nous l'occasion de continuer à le faire. Nous avons sollicité le Mont Valérien et le service des sports pour proposer notre aide.

Pour la Fort'race, nous nous sommes postés à la ligne d'arrivée pour distribuer des médailles et les t-shirts aux participants de la course. Nous avons tenu un stand pour permettre aux coureurs de repartir avec une photo souvenir.

Nous avons créé un projet autour de l'alimentation. Nous voulions pouvoir parler des fruits et légumes. Il est important de souligner l'importance d'adapter notre consommation à la saison que nous traversons. Cela permet de récolter les fruits et les légumes à maturité, ils ont donc un meilleur goût et ils renferment le plus de nutriments. Cela permet aussi de stimuler l'économie locale et de créer des emplois.

A cette occasion, nous avons commencé par écrire un texte qui abordait le sujet des fruits et légumes mal-aimés. Nous nous sommes rendus au Zik Studio et Thomas nous a accompagné dans notre démarche. A cela s'ajoute l'écriture d'un livre de recettes simples, saines et pas chères. Pour continuer à toucher un maximum de personnes, nous nommerons un ambassadeur du goût pour le projet « Ma cantine responsable ».

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Élus, je vous remercie pour votre écoute. Je laisse maintenant la parole à Timothé Nesehrade. »

(Applaudissements...)

COMMUNICATION

Timothée NESELRADÉ : « Bonjour, je me présente, je suis Timothé Nesehrade, élève de seconde au lycée Notre-Dame-de-Boulogne. Je vais vous parler de quelques projets mis en place avec la commission communication.

Avec les membres du Conseil Communal de la Jeunesse nous nous sommes investis dans la recherche de projets qui amélioreront le quotidien des suresnois, mais pas seulement ! Il était important pour nous de proposer des idées qui allaient dans le sens de nos valeurs, à savoir la sauvegarde de la planète.

C'est pour cela que nous avons proposé pour cette année 2022, 28 projets au budget participatif qui ont été soumis aux votes.

Ce n'est pas la première fois que nous participons. Souvenez-vous, l'année dernière, nous avons été Lauréats et nous avons permis l'arrivée de moutons. Terminé les tondeuses, tout est écologique. Ils ont pu brouter l'herbe d'une partie du parc du Mont-Valérien.

Au-delà de notre participation au budget participatif en lien avec le service de démocratie participative, nous avons mis en place d'autres projets. Nous avons rédigé une CCJ News. Elle a pour but d'informer les élèves des différents établissements scolaires de nos actions. Nous avons aussi communiqué sur les réseaux sociaux pour informer les habitants et nous sommes apparus dans le Suresnes Mag.

La communication ne passe pas que par des écrits, nous avons décidé de rencontrer différents acteurs de la ville pour échanger avec eux et mieux cibler nos actions.

Pour la suite, dans la continuité de notre engagement auprès de la ville, nous participerons à la soirée des lauréats des budgets participatifs. Nous maintiendrons notre communication dans tous les établissements scolaires de la ville pour récolter les envies directement des élèves. Il est important pour nous de participer à l'université des mairies. Cette journée sera riche en rencontres puisqu'elle nous permettra d'échanger avec des élèves de Science Po et pourquoi pas obtenir une entrevue avec le Président du Sénat, Monsieur LARCHER. Cet événement nous permet de rencontrer aussi plusieurs

prestataires et les institutions, à savoir, la police, la gendarmerie, les pompiers... Pour finir, nous aimerions pouvoir visiter le Sénat et l'Assemblée nationale pour enrichir notre connaissance et admirer l'architecture.

Je profite de ce moment pour vous dire au revoir, en effet je vais prochainement déménager en Irlande et ne pourrais donc malheureusement plus m'engager au sein du CCJ, ces 5 dernières années furent pour moi l'occasion de grandir que ce soit en maturité ou en taille, mais aussi d'accomplir plusieurs actions qui ont contribué au bien être des suresnois ce fût également pour moi un moyen de découvrir ce que signifiait avoir un engagement, des responsabilités et ce qu'était servir une ville, une cause, et ses habitants. Beaucoup de personnes me demandent ce que j'ai fait en 5 ans au CCJ. 5 ans au CCJ avec une pandémie, c'est 4 séminaires de rentrée, c'est 13 plénières, 13 commémorations dont celle du mémorial Day qui est une commémoration américaine, 2 référents, 2 maires de Suresnes une participation à au moins une centaine d'événements et enfin un nombre incalculable de merveilleuses rencontres si je devais nommer toutes les personnes que j'aimerais remercier je pense qu'on y passerait la nuit. En conclusion je tenais à tous vous remercier pour m'avoir aidé à devenir ce que je suis aujourd'hui. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, nous tenons à vous remercier pour votre attention. Nous restons à votre disposition pour toutes questions ou remarques. »

(Applaudissements...)

M. le MAIRE: *« Je pense me faire le porte-parole de l'ensemble du Conseil municipal en vous disant un grand bravo pour ce bel exemple d'engagement. J'ai noté deux paroles :*

Arthur dit qu'en donnant de son temps, on rend les gens heureux. C'est l'expérience que vous avez pu faire, je pense, et que font beaucoup de Suresnois engagés auprès des leurs. C'est dans cet esprit que l'on essaie d'animer la ville avec vous. Vous donnez l'exemple, c'est rassurant puisque vous êtes la génération montante, sur tous ces sujets si importants que vous avez passés en revue et sur lesquels vous avez tous travaillé.

Zoé concluait son intervention en disant : "merci d'avoir fait de moi, Zoé, une citoyenne engagée". C'est ce que vous avez démontré et que Timothée, que nous allons regretter - nous nous sommes habitués à lui, il finit d'ailleurs son année en stage à la mairie - a démontré. C'est un chemin à suivre. On inverse un peu les temporalités, ce sont les jeunes qui nous montrent le chemin. Vous l'avez montré pendant cette crise qui n'était pas simple. Vous avez été, parmi d'autres certes, mais vous avez été présents pour accompagner toutes les actions engagées par la ville. Vous êtes notre réserve citoyenne junior, junior pas par l'engagement mais par l'âge. Un grand bravo.

Cela nous conforte dans l'idée qu'il faut poursuivre, qu'il faut enrichir cette initiative qui avait été prise par mon prédécesseur Christian Dupuy et qui s'est bien développée. Je suis vraiment bluffé par le programme qui, chaque année, devient plus dense et plus signifiant.

Encore bravo. Vous avez bien mérité quelques vacances. Je dis à Timothé : nul ne sort de Suresnes qui souvent ni revienne. Tu seras toujours le bienvenu ici.

Bonne année. Nous vous attendons, vous ou vos successeurs, l'année prochaine pour recommencer toutes ces animations. Un grand merci à ceux qui vous ont accompagnés dans ce chemin de croissance.

Très bonne soirée.

Merci également aux parents qui accompagnent leurs enfants parce qu'il faut les accompagner, aller les chercher. Nous avons, les uns et les autres, fait cela. Ce n'est pas du temps perdu, vous le savez bien, c'est pour cela que vous le faites d'ailleurs sans doute, que d'amener vos enfants dans cette belle aventure du Conseil communal pour la jeunesse.

Encore bravo et merci.

(Applaudissements.)

Nous poursuivons notre séance avec le programme plus classique du Conseil municipal avec mes collègues élus.

Nous avons le quorum malgré un certain nombre d'absences dûment justifiées.

Élection du secrétaire de séance et appel

Nous allons désigner un secrétaire de séance. Élodie Reber se porte candidate.

Y a-t-il des oppositions à ce qu'elle assume cette charge ?

(Aucune.)

Merci. Elle assure donc ce secrétariat. Je lui demande de faire état des pouvoirs. »

Mme REBER: « *Bonsoir Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.*

| | | |
|----------------------------------|------------------------|--------------------------------|
| <i>M. Amirouche Laïdi</i> | <i>donne pouvoir à</i> | <i>Mme Muriel Richard,</i> |
| <i>Mme Béatrice de Lavalette</i> | <i>donne pouvoir à</i> | <i>Mme Isabelle de Crécy,</i> |
| <i>M. Jean Prévost</i> | <i>donne pouvoir à</i> | <i>Mme Cécile Guillou,</i> |
| <i>M. Yoann Lamarque</i> | <i>donne pouvoir à</i> | <i>Mme Élodie Reber,</i> |
| <i>Mme Nassera Hamza</i> | <i>donne pouvoir à</i> | <i>M. Guillaume Boudy,</i> |
| <i>M. Stéphane Perrin-Bidan</i> | <i>donne pouvoir à</i> | <i>Mme Isabelle Florennes,</i> |
| <i>M. Pierre Perret</i> | <i>donne pouvoir à</i> | <i>M. Vianney Raskin,</i> |
| <i>Mme Sandrine du Mesnil</i> | <i>donne pouvoir à</i> | <i>M. Bruno Jacon,</i> |
| <i>Mme Safia El-Bakkali</i> | <i>donne pouvoir à</i> | <i>M. Nicola d'Asta. »</i> |

M. le MAIRE : « *Je tenais tout d'abord à vous faire remarquer que vous êtes tous désormais dotés d'un micro. Cela facilitera les prises de parole. C'est un bon instrument de la démocratie.*

Merci aux équipes techniques, il était temps que nous nous modernisions un tout petit peu, d'autant que les salles du Conseil municipal sont un peu flottantes du fait des contraintes.

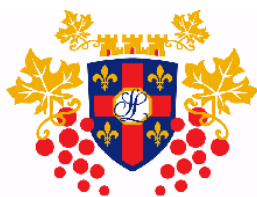
Approbation du procès-verbal du 18 mai 2022.

Y a-t-il des observations ?

(Aucune.)

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce Conseil municipal est un conseil municipal de fin d'année. Il n'est pas très lourd, mais il porte sur des sujets intéressants. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

DELIBERATIONS



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

TOURISME

Rapporteur : Louis-Michel BONNE

Le Comité de direction de l'Office de tourisme ayant approuvé le Compte Administratif 2021, ce document budgétaire doit être soumis au Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2021 se solde par un excédent global de clôture de 96 430,14 € se décomposant comme suit :

- Report sur la section de fonctionnement : 69 258,28 €
- Report sur la section d'investissement : 27 171,86 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :
 - Au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » :
 - Un complément de 69 258,28 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :
 - Au chapitre 011 « Charges à caractère général » :
 - Un complément de 69 258,28 € afin de financer en partie les événements et les charges, sur l'article 604 Achats d'études et prestations de services
- SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :
 - Au chapitre 001 « Solde d'exécution reporté » :
 - Un complément de 27 171,86 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :
 - Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :
 - Un complément de 27 171,86 € sur l'article 2181, Installations générales, agencement, aménagements divers

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

| CHAP | LIBELLE | Nouvelle Proposition 2022 |
|--------------------------------------|------------------|---------------------------|
| 002 | RESULTAT REPORTE | +69 258,28 € |
| TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION | | +69 258,28 € |

DEPENSES

| CHAP | LIBELLE | Nouvelle Proposition 2022 |
|--------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | +69 258,28 € |
| TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION | | +69 258,28 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

| CHAP | LIBELLE | Nouvelle Proposition 2022 |
|--|---------------------------|---------------------------|
| 001 | SOLDE D'EXECUTION REPORTE | +27 171,86 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | +27 171,86 € |

DEPENSES

| CHAP | LIBELLE | Nouvelle Proposition 2022 |
|--|-----------------------------|---------------------------|
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | +27 171,86 € |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | +27 171,86 € |

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le Compte Administratif 2021 de l'Office de tourisme (cf. annexe).

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « Merci Monsieur Bonne pour ce rapport synthétisé.

Pour ceux qui se sont un peu plongés dans la liasse, vous aurez pu observer que l'année 2021 est un peu particulière puisqu'avaient été budgétés environ 300 000 € de recettes. L'effet de la crise est passé par là puisque cela s'est soldé par une recette moindre de l'ordre de 289 000 €.

Heureusement, la situation se redresse, lentement mais sûrement. Nous avons néanmoins fini l'exercice dans de bonnes conditions puisqu'il y avait des reports, à nouveau, importants.

L'office du tourisme est bien géré. Cela nous permet d'accompagner un certain nombre d'événements qui font rayonner notre ville à l'extérieur tels que Suresnes Auto Rétro ou des animations de type feu d'artifice et les animations pour les enfants, assez nombreuses. Je remercie à cet effet la petite équipe de l'office du tourisme ainsi que son Président Antoine de Galzain et les élus, au premier titre desquels M. Bonne, vice-Président.

Y a-t-il des observations sur ce compte administratif ? »

Mme COUSSEAU : « Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs les élus. Je souhaite intervenir non pas directement sur les comptes mais uniquement pour faire remonter la voix des personnes

qui se sont adressées à moi dans le cadre de l'événement soirée années 80 qui a fait un véritable tabac, qui a ravi les Suresnois et les non-Suresnois, en espérant que nous aurons l'opportunité de réitérer. »

M. le MAIRE : « Merci pour cette appréciation qui est assez largement partagée ici.

Effectivement, c'était une première édition. On souhaitait pouvoir redonner un peu de convivialité après ces temps difficiles. Je suis toujours assez bluffé. Les années 80 correspondent à peu près à ma vie d'étudiant, mais je note que c'est très intergénérationnel. Il y avait des familles. Des aînés sont venus avec leurs petits-enfants. Il y avait aussi des jeunes. Les enfants de ces âges (ado ou un peu plus grands) continuent de danser sur ces musiques. Nous sommes tous encore sous le charme de nos deux chanteuses américaines qui ont enflammé l'esplanade du Fécheray. M. Bonne est mandaté, puisqu'il a bien réussi le premier exercice, pour nous proposer de nouveau un début de fête de la musique de cet ordre.

Merci en tout cas pour votre intervention.

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à la MAJORITE

(Pour : 37 - dont 8 pouvoirs - Contre 1 : M. Barny -

Abstentions 5 dont 1 pouvoir - Groupe Suresnes Pour seule Ambition)

Je vous remercie. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

SURESNES

URBANISME

Rapporteur : Fabrice BULTEAU

Par délibération du 22 mars 2022 (cf. annexe), le Conseil municipal a approuvé la signature du contrat de relance du logement avec la Préfecture des Hauts-de-Seine et l'EPT Paris Ouest La Défense. Cette délibération prévoyait le versement par l'Etat d'une subvention à hauteur de 610 500 €.

Par courrier du 6 mai 2022 (cf. annexe), la Préfecture des Hauts-de-Seine a informé les villes de Paris Ouest La Défense concernées par la signature de ce contrat d'une modification des conditions financières du fait de l'Etat. En effet, la subvention versée à la ville de Suresnes a été portée à 615 000 €. Par ailleurs, le contrat initial prévoyait une bonification de 500€/logement pour la transformation de bureaux en logements pour laquelle la ville de Suresnes avait inscrit 72 logements.

Aujourd'hui, cette bonification est inscrite de manière optionnelle dans le contrat car ne rentrant pas dans l'enveloppe financière définie par l'Etat. Cette bonification pourra être versée à l'automne si de nouveaux fonds sont attribués au contrat de relance du logement.

Au regard de ces nouveaux éléments, il devient nécessaire pour le Conseil municipal de délibérer pour approuver les nouvelles modalités financières.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la signature du contrat de relance du logement avec la Préfecture des Hauts-de-Seine et Paris Ouest La Défense (cf. annexe)
- Autoriser le Maire à signer le contrat et tous documents afférents

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « On peut se réjouir que l'État ait, pour une fois - on peut le dire - apporté de nouvelles recettes aux communes. Le montant, relativement sensible, montre que nous faisons nos efforts, un peu l'épée dans le dos parfois, mais pour construire des logements à Suresnes, même si - comme vous le savez - nous essayons d'être dans une politique de stabilisation, malgré la très forte pression de l'écosystème immobilier qui exerce une forte pression sur les habitants pour les pousser à vendre.

Cela appelle-t-il des observations ? »

M. CORVIS : « Lors du Conseil municipal du 22 mars dernier, nous affirmions que la délibération mise alors au vote conduirait à une surdensification de la ville par la course à la transformation de bureaux en logements.

Monsieur le Maire, vous nous aviez, à l'époque, prétexté que cela n'avait rien à voir, nous maintenons néanmoins notre position.

Toutefois, comme les finances de l'État ne semblent pas pouvoir garantir financièrement la modification que vous nous avez faite voter en mars dernier et pour laquelle, je le rappelle ce soir, notre groupe est le seul à s'être opposé à la délibération, nous allons nous abstenir cette fois-ci pour celle-ci dans l'attente d'une clarification du dossier. »

M. le MAIRE : « Merci de votre position.

Je précise que la modification - on peut le regretter, on est obligé de repasser la convention devant le Conseil municipal - tient à la fixation du montant dit ferme (615 K€), ce n'est pas ce montant qui avait été évoqué, c'était 610 500 €. Par ailleurs, la bonification promise est en suspens pour l'instant, elle reste en option dans

la convention et porte sur 36 000 € potentiellement. Il ne reste plus qu'à espérer qu'on nous la verse.

Je me réjouis déjà que la ville touche ces crédits et elle le fait de manière quasi-involontaire puisque, nous n'avons pas souhaité construire ces 410 logements, ce sont des logements qui ont été constatés sur des permis antérieurs. Nous n'allions pas non plus cracher sur une recette par les temps qui courent, d'autant que les temps qui courent ne sont pas très favorables, comme vous le savez.

Je vous cite deux exemples.

Aujourd'hui, nous avons une dérive des fluides de 1 M€, c'est lié au renchérissement du gaz et de l'électricité. De plus, ce qui est une bonne nouvelle pour les fonctionnaires en est une moins bonne pour l'équilibre de la ville, puisque nous allons avoir en année pleine à peu près 1,20 M€ de masse salariale supplémentaire à prendre en charge.

Tout cela vient s'accumuler. Évidemment, le renchérissement des denrées alimentaires arrive et il y a tout le reste.

Cette période va être délicate pour l'ensemble des communes, sans doute plus encore pour les communes petites ou mal dotées, mais y compris pour Suresnes.

Nous ne cracherons pas sur les 600 000 € de recettes dont nous bénéficierons cette année. »

M. BARNY : « Bonsoir à toutes et à tous.

D'après ce que vous nous avez dit au Conseil municipal de mars, on parle de logements intermédiaires. Je dirai simplement qu'énormément de logements sociaux méritent une attention particulière, une véritable novation et réhabilitation. Il est malheureux de constater que ce sont toujours les mêmes qui vont profiter de l'aide publique, au détriment des plus nécessiteux.

J'ai toujours un peu de mal avec cette politique du favoritisme que vous conduisez, Monsieur le Maire, depuis à près de deux ans. Cela peut remonter un petit peu les nerfs de certains, mais dans cette assemblée, on dira ce que l'on a à dire, c'est très important. J'estime qu'il faut redistribuer correctement les actions que vous menez. Si je ne m'abuse, cette action est dirigée à l'endroit des favorisés, une fois de plus. Vous avez dit au dernier Conseil municipal que c'était des logements intermédiaires parce qu'il y avait suffisamment de travail sur les logements sociaux.

Je tenais à faire cette observation. »

M. le MAIRE : « Merci.

Je vais un peu nuancer vos propos parce que ce n'est pas exactement ce que j'ai dit. Je vais être très clair : l'argent qui nous est octroyé par l'État n'est pas de l'argent qui vient aider des logements, il a été constaté le fait que des logements ont été construits, aussi par des acteurs privés d'ailleurs. Par conséquent, un bonus est apporté. Tant mieux. C'est une bonne nouvelle, réjouissons-nous. Cela va nous permettre de financer aussi les actions sociales que vous attendez.

Par ailleurs, la question du logement intermédiaire est effectivement un sujet. Comme je l'ai toujours dit, nous tenons à nos 36 % de logements sociaux. Nous tenons bon. Cela fait partie de la mixité que nous souhaitons conserver. Mixité ne veut pas dire simplement du logement social très social, c'est aussi du logement intermédiaire.

Un écart est en train de se creuser : la classe moyenne à Suresnes qui habitait dans du logement de rapport est en train de disparaître. Cette population ne peut pas entrer dans du logement social parce qu'elle "gagne trop bien" sa vie, mais en même temps, elle ne la gagne pas si bien.

Ce sont des employés qui rencontrent des difficultés en fin de mois. Il leur est difficile de se maintenir à Suresnes. Lorsque leurs parents décèdent par exemple, ils se retrouvent avec un appartement qui a pris trop de valeur. Ils sont obligés de le vendre parce que personne ne peut dédommager l'autre. Du coup, ils sont remplacés par des personnes qui ont beaucoup plus de moyens. Nous avons une vraie perte de cette classe moyenne qui est vraiment le lien et la rotule entre les deux blocs que sont les CSP plus et les CSP moins.

C'est important pour assurer ce continuum social dans la ville. C'est la raison pour laquelle les quelques

permis qui ont été donnés - j'en donne peu depuis que je suis là -il est prévu des appartements en logement locatif. Sur l'opération Gallieni, il a été prévu dans la négociation qu'il y en ait 70.

Nous voulons permettre aux enfants de Suresnes qui ont des emplois, des rémunérations - fort heureusement pour eux - au-dessus du plafond mais qui ne leur permettent pas toutefois de rester à Suresnes, de rester à Suresnes. Nous voulons garder tout le monde à Suresnes.

Dernière chose, je ne peux pas vous laisser dire que nous menons une politique de favoritisme. Tout d'abord parce que ce n'est pas dans notre ADN, et ensuite parce que siègent désormais dans les commissions d'attribution des logements des représentants des locataires et qui ne sont pas forcément de notre tendance politique. M. D'Asta, de l'opposition, y siège de manière très assidue et en toute transparence. C'est un peu facile d'accuser les gens de favoritisme. Ce sont des accusations assez graves, on ne peut pas les laisser passer. En tout cas, je ne les laisserai pas passer parce que cela ne correspond ni à notre vision des choses ni à notre pratique. »

M. BARNY : *« On ne laissera pas passer non plus votre politique, celle que vous conduisez parce que, nous sommes élus, comme vous Monsieur le Maire. »*

M. le MAIRE. *- C'est pour cela que je vous donne la parole. Merci beaucoup. »*

M. D'ASTA : *« Monsieur le Maire, je me réjouis de voir que l'on peut signer des modifications avec la Préfecture. Il serait bien de signer également la modification pour les logements dits « préfecture » que l'on donne à des gens qui viennent de Stains ou de je ne sais où. Ce serait bien que l'on puisse voir cela avec le Préfet parce que l'on en donne pas mal, je fais partie de la commission d'attribution. »*

M. le MAIRE : *« Ce n'est pas nous qui les donnons. Le Préfet a un quota de réservations sur lequel il a totalement la main, alors que nous ne l'avons pas. Hauts-de-Seine Habitat qui est souvent le bailleur n'a pas le choix non plus.*

Nous sommes dans des discussions avec eux. Je partage votre vision : nous avons toujours eu comme politique celle de loger les Suresnois en priorité pour permettre à des gens de rester dans leur ville parce que c'est ce qu'ils aiment. Nés pour la plupart là, ils veulent grandir à Suresnes.

Je comprends aussi que des gens, qui habitent dans des quartiers catastrophiques, totalement ravagés, rêvent de venir à Suresnes, mais priorité aux Suresnois tout de même. »

M. D'ASTA : *« Je profite aussi de cette délibération pour vous rappeler les logements qui sont toujours vides. Cela va bientôt faire 6 ans qu'à la résidence du Tertre, on attend les attributions. »*

M. le MAIRE : *« On regarde cela de très près. Comme vous le savez, nous sommes en train de discuter avec Hauts-de-Seine Habitat d'une rénovation à la Cité-jardins, opération un peu complexe. »*

Mme COUSSEAU : *« Cette délibération me rafraîchit la mémoire. Je ferai une brève intervention. Vous parlez de rénovation. Concernant la Cité-jardins, notamment, il y a pas mal de choses que savent Mme Guillou et M. Bruno Jacon ici présents dont nous discutons.*

Je suis représentante des locataires à la Cité-jardins, nous avons de très gros problèmes avec les tuyaux : il se passe des choses catastrophiques chez les gens. J'ai encore dû appeler ce matin à ce propos. Je ne sais pas si une partie de cette belle dotation sera affectée ou pas. Je ne sais pas du tout comment cela se passe, mais ce serait vraiment une très bonne nouvelle pour le coup parce que cela fait cinq ans que nous attendons le nettoyage des canalisations. »

M. le MAIRE : *« C'est plus que du nettoyage, malheureusement. »*

Mme COUSSEAU : *« J'en suis consciente. »*

M. le MAIRE : *« Nous avons pris le taureau par les cornes. Comme vous le savez, la Cité-jardins appartient totalement à Hauts de Seine Habitat. Nous avons convaincu le Président du Conseil d'administration, M. Muzeau, et son directeur général, d'engager un vaste programme de rénovation, lui-même financé en grande partie par le département, dans le cadre des quartiers d'avenir.*

Il y a beaucoup de demandes parce que le parc de Hauts-de-Seine Habitat comprend 40 000 logements. Nous

avons argué du fait que, malgré la rénovation lancée dans les années 80/90 par Christian Dupuy, cela remonte à 30 ans, des erreurs techniques ont été commises à l'époque quand on est passé en chauffage individuel : on a utilisé les gaines pour faire passer les évacuations des chauffe-eaux et, du coup, on a coupé la ventilation naturelle des logements, d'où les problèmes d'humidité rencontrés qui ont été aggravés par quelque chose de plutôt bien pour les habitants : le double vitrage. En apportant une meilleure étanchéité des appartements, il y a de la condensation.

Nous avons un engagement ferme du département et de Hauts-de-Seine Habitat. Ils sont dans les études. Nous avons tenu quelques réunions récemment avec les équipes et les élus concernés pour commencer à phaser. C'est une opération très importante.

J'en profite pour annoncer à ceux qui habitent au Très Bourgeois que l'opération est lancée puisque le maître d'œuvre a été choisi. Les entreprises sont en cours de sélection et, pour un montant assez considérable, l'ensemble des immeubles de la cité des Très Bourgeois va être rénové complètement, remis aux normes thermiques, ce qui, par les temps qui courent, est une bonne nouvelle. Nous espérons pouvoir développer cela rapidement à la Cité-Jardins. Vous y habitez, vous savez combien c'est compliqué puisque les bâtiments sont classés. Étant classés, il faut faire une isolation par l'intérieur. Ce n'est pas simple.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose que nous approuvions la signature du contrat de logement avec la Préfecture des Hauts-de-Seine et à signer ledit contrat.

La délibération est mise aux voix

Adopté à la MAJORITE

(Pour : 39 dont 8 pouvoirs – Contre : 1 M. Barny –

Abstentions : 5 - Groupe Suresnes Pour seule Ambition)

Je vous remercie. »



PETITE ENFANCE

Rapporteur : Elodie REBER

La ville souhaite informer et associer les familles au fonctionnement des 11 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) en régie. A cette fin, elle met à jour périodiquement son règlement de fonctionnement transmis à chaque famille admise en EAJE et consultable par tout Suresnois.

Adopté lors du Conseil municipal du 19 décembre 2012 et mis à jour tous les 2 ans, ce règlement s'adapte également aux réglementations et directives actuelles ou à venir de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), ainsi qu'à toutes les modifications des dispositions réglementaires en lien avec les EAJE du Code de la Santé Publique.

Dans sa nouvelle version, applicable au 1^{er} septembre 2022, la ville souhaite mettre en avant :

- Une plus grande transparence et lisibilité quant à l'attribution des places en crèches : à la suite de l'approbation de la Charte d'appropriation du Vademecum de l'Association des Maires de France (AMF) par le Conseil municipal le 1^{er} juillet 2021 et sa signature officielle par le Maire le 13 octobre 2021, la ville accueille depuis janvier 2022 des représentants de Conseils de Quartiers au sein des commissions d'attribution de places en crèches ;
- Conformément aux directives de la CAF, le barème national fera l'objet d'une publication dans le règlement de fonctionnement. Ce barème évolutif sera remplacé à chaque modification sans nécessité de sollicitation de l'avis du Conseil municipal ;
- La prise en compte dès septembre 2022 des nouvelles dispositions réglementaires du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 applicables aux modes d'accueil :
 - Le taux d'encadrement : la Ville a choisi de maintenir le taux actuel d'un adulte pour cinq enfants non marcheurs et un adulte pour huit enfants marcheurs ;
 - L'intégration d'une mission « Référent Santé et accueil inclusif » remplie par les médecins de crèche, les infirmier(e)s ou infirmier(e)s puériculteurs/trices et le/la référent(e) sanitaire de la ville ;
 - L'obligation de présenter le processus de continuité des fonctions de direction, prévoyant les modalités de gestion de l'établissement en l'absence du/de la responsable : celui-ci est déjà en place ;
 - La mise en annexe au règlement de fonctionnement des protocoles liés au fonctionnement des établissements : situations d'urgence, mesures préventives d'hygiène générale et mesures d'hygiène renforcées en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, modalités de délivrance de soins spécifiques et de médicaments, mesures en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant, mesures de sécurité pour les sorties extérieures ou dans l'espace extérieur privatif de l'établissement ; toutes ces procédures sont d'ores et déjà existantes ;

- L'introduction dans le règlement de fonctionnement de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter les modifications apportées au règlement de fonctionnement commun à l'ensemble des structures municipales d'accueil de la petite enfance (cf. annexe)

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « Merci de cette présentation pour ceux qui n'auraient pas eu le courage de lire le règlement ; je vous exhorte à le faire. C'est un très beau document, très complet, c'est un vrai mode d'emploi des établissements d'accueil du jeune enfant.

J'en profite pour remercier les services, car c'est un très gros travail très précautionneux qui vous est proposé ce soir.

J'en profite également pour rappeler que nous avons souhaité (comme pour le logement, il y a toujours des suspicions de passe-droit, de je ne sais quoi), dans l'esprit de transparence qui nous anime, que les deux membres des conseils de quartier soient, de manière périodique, changés puisque les deux représentants désignés dans chaque conseil de quartier vont alternativement participer aux commissions d'attribution.

Ils se rendent bien compte que les dossiers sont examinés en toute impartialité en fonction des critères rappelés dans ce règlement en grande partie. Même si c'est, comme vous l'imaginez, une mission qui est toujours très délicate puisque chaque Suresnois espère avoir le graal d'accès à un équipement collectif.

Nous faisons tous nos efforts avec Élodie et les services de la petite enfance pour essayer de valoriser le travail des assistantes maternelles à domicile, y compris de leur permettre de s'installer, ce que nous avons fait récemment au belvédère en permettant à deux assistantes maternelles de s'installer et d'avoir ainsi un accueil collectif, certes privé, qui n'est pas de la ville, mais qui offre un service puisqu'elles peuvent accueillir jusqu'à 8 enfants. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Merci.

Y a-t-il des observations ? »

M. BARNY : « Je m'abstiendrai. C'est une abstention d'encouragement, pour le coup ! »

M. le MAIRE : « Ce qui nous encourage encore plus, Monsieur Barny, c'est lorsque vous votez pour. »

M. BARNY : « Je comprends, cela ne va pas être trop le cas aujourd'hui. Il y a eu beaucoup de problèmes par le passé sur l'accueil des jeunes enfants. Ce sont nos enfants, Monsieur le Maire, vous comprendrez que nous devons y porter une attention particulière tout le temps et systématiquement.

Je m'abstiendrai parce que, par le passé, nous avons eu beaucoup de défaillances et de problèmes sur l'accueil des jeunes enfants. Je n'ajouterai rien de plus parce que vous allez me dire que "j'en rajoute" ! On va faire doucement pour cette délibération. En tout cas, voilà pourquoi je m'abstiendrai. J'espère que ce règlement sera mis en œuvre et respecté parce que nos enfants en dépendent. »

M. le MAIRE : « Je ne sais pas à quel problème du passé vous faites référence, mais je vous invite à vivre dans le présent et à vous projeter dans l'avenir, Monsieur Barny. »

M. BARNY : « Si je peux me permettre, ma maman a travaillé à la crèche Wilson pendant 40 ans. C'est une institution que je connais très bien : il y avait beaucoup de défaillances. »

M. le MAIRE : « J'espère qu'on les a corrigées. J'en suis certain d'ailleurs.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?...

(Aucune.)

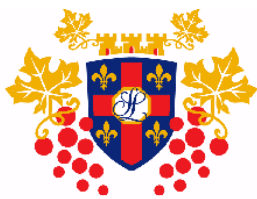
Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

(Pour : 42 dont 8 pouvoirs -Abstention 1 : M. Barny)

Merci de la reconnaissance que vous donnez à ce travail important de nos services, qui nous engage. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

PERISCOLAIRE

Rapporteur : Muriel RICHARD

Chaque année, les familles sont très réactives lors de l'ouverture des inscriptions pour l'accueil de loisirs du mercredi. Un certain nombre de familles inscrivent leurs enfants par précaution sur tous les mercredis de l'année, occupant des places et bloquant de ce fait la possibilité aux autres familles de faire des réservations. Cependant, le nombre d'enfants présents est bien inférieur au nombre de places ouvertes à la réservation. Le nombre d'enfants présents cette année n'excède pas 1390 pour 1671 places ouvertes. Dès la rentrée, des places se libèrent et nous observons une régulation à partir des vacances de la Toussaint.

Afin de désencombrer la période des inscriptions du mois de juillet, un nouveau mode opératoire est proposé et a été présenté aux Fédérations de parents d'élèves élus. La ville souhaite ainsi rassurer les familles au moment des inscriptions et optimiser les moyens existants qui semblent correspondre aux besoins des Suresnois puisque des places sont disponibles chaque mercredi tout au long de l'année.

Il est proposé d'ouvrir, pour la rentrée 2022-2023, 1750 places contre 1671 places en 2021, de mettre en place une période d'inscription échelonnée pour répondre, dans un premier temps, aux familles dont les enfants fréquentent régulièrement les accueils de loisirs du mercredi, les nouveaux enfants arrivants et les enfants présents les mercredis sur les maisons de quartier. Dans un deuxième temps, les inscriptions seront ouvertes à toutes les familles. Une liste d'attente automatisée sera suivie jusqu'aux vacances de la Toussaint pour répondre aux familles qui ne trouveraient pas de place et les orienter vers leur accueil de secteur, ou, pour les élémentaires, vers les 3 maisons de quartier, et pour les maternelles, vers le site des Landes.

En outre, tout au long de l'année, les familles pourront modifier leur agenda de réservation jusqu'au lundi minuit pour le mercredi suivant. Les désinscriptions seront possibles jusqu'au dimanche minuit et les inscriptions jusqu'au lundi minuit. Cette nouvelle disposition permettra de réserver des places qui auraient été libérées la veille au soir.

Par ailleurs, une extension des modes de paiement des activités périscolaires au chèque emploi Service Universel (CESU) a été adoptée depuis juillet 2021, il convient de l'inclure dans le règlement de fonctionnement.

Il convient de modifier le règlement intérieur pour prendre en compte ces changements (modification des articles 2, 5 et 18).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Approuver les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs du mercredi (modification des articles 2, 5 et 18, cf. annexe).

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. GENTIL : « Bonsoir Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. Je ne sais pas où placer cette intervention parce que je ne l'avais pas prévue. »

M. le MAIRE : « Elle porte sur ce sujet ? »

M. GENTIL : « Je m'explique. Je ne sais pas à quel moment intervenir, je voulais juste revenir sur l'intervention des jeunes du CCJ.

Sauf erreur de ma part, j'ai constaté que, sur cinq interventions, il y avait un enfant scolarisé à Boulogne, un enfant scolarisé à Saint-Cloud, un enfant scolarisé en école privée, c'est-à-dire trois sur cinq. Je ne trouve

pas cela tout à fait représentatif de tous nos enfants de Suresnes. Je voulais juste vous dire cela. Cela m'a frappé tout à l'heure. Je faisais juste un constat. »

M. le MAIRE : *« Ils ont été désignés par leurs camarades, ils ne sont pas forcément représentatifs de l'échantillon puisqu'il y a une soixantaine de conseillers jeunes. C'est le hasard. Qu'ils soient dans le public ou dans le privé, cela n'enlève rien à leurs qualités. »*

M. GENTIL : *« Je ne les mets pas en cause. »*

M. le MAIRE : *« Nous défendons aussi bec et ongles l'enseignement public, qui en a bien besoin, mais cela ne dépend pas que de nous. Cela dépend aussi des instances supérieures et notamment du nouveau ministre dont on espère qu'il saura prendre en main cette affaire, ce qui ne va pas être simple pour aucun ministre d'ailleurs. Je lui souhaite bonne chance.*

Madame Richard, vous avez la parole. »

Mme RICHARD : *« Merci Monsieur le Maire.*

Il s'agit d'appliquer une modification au règlement intérieur des accueils de loisirs du mercredi. La situation est à peu près la suivante : toutes les années, au moment de l'ouverture des réservations pour les centres de loisirs, entre les 12 et 18 juillet - nous ouvrons à peu près 1 500 places, 1 671 l'année dernière - en trois jours, les places sont prises d'assaut. Par mesure de sécurité, les familles préfèrent réserver, n'étant pas encore organisées au moment de l'ouverture des places.

On se rend compte que, dans le courant de l'année, en moyenne, ce sont 1 350/1 390 enfants qui fréquentent les centres de loisirs. En réalité, il faut répondre à une demande de début d'année, le temps que les familles assistent au forum des associations et s'inscrivent et que les activités périscolaires démarrent, pour que toute la fréquentation des centres de loisirs soit régulée.

Nous avons essayé un certain nombre de méthodes pour trouver des solutions, nous avons fait la demande, à de nombreuses reprises, d'une liste d'attente.

En l'occurrence, ce que l'on propose dans la nouvelle méthode d'inscription, c'est une sorte de séquençement des ouvertures en ouvrant d'abord aux premières dates, aux familles que nous avons répertoriées comme utilisateurs récurrents, systématiquement inscrites tous les mercredis pour un ou plusieurs enfants, puis, huit jours plus tard, à toutes les autres familles, de manière à éviter l'engorgement immédiat.

En clair, il y aura un séquençement des ouvertures et la création d'une liste d'attente avec l'engagement des services de contacter les familles pour trouver une solution.

J'en arrive au grand bruit qui circule sur la ville depuis quelques jours. Vous allez me dire : comment fait-on pour ouvrir plus de places alors que l'on a toujours les mêmes problématiques de recrutement et surtout les mêmes agréments dans les écoles ? Nous avons pu mettre en place ce système en utilisant les maisons de quartier en guise de site de débordement. Je m'explique.

Depuis plusieurs années, nous avons un marché en l'occurrence auprès d'un organisme qui gère les maisons de quartier et, qui, par habitude, avait mis en place un accueil des 6-11 ans sans pour autant que cela ait été très clairement précisé au démarrage du cahier des charges, mais cela convenait aux familles, c'était installé de manière peu maîtrisée et lorsque l'on a voulu réécrire le cahier des charges du nouveau marché, nous avons évidemment passé au peigne fin l'offre actuellement proposée dans ces maisons de quartier et nous nous sommes rendu compte que le public que nous souhaitions cibler dans ces maisons de quartier, outre l'intergénérationnel, l'associatif qui s'y déploie et les projets qui peuvent avoir lieu à l'initiative des citoyens du quartier, qu'il y avait cet accueil des 6-11 ans, mais que l'on ne ciblait pas forcément comme on le souhaiterait, les collégiens et les lycéens qui fréquentent assez peu ces maisons de quartier.

Nous avons donc réécrit le cahier des charges avec Frédérique Laine et un certain nombre de mes collègues sur des activités transverses entre autres les sports, pour cibler l'action du détenteur du marché sur les activités des plus de 11 ans qui ne sont pas dans le giron de la ville au premier degré, à savoir dans les centres de loisirs. C'est la raison pour laquelle ce système a été mis en place.

En l'occurrence, là, toutes les inscriptions concernant la classe d'âge des 6-11 ans seront faites sur le site de la ville, au tarif ville. Il y avait un vrai sujet d'équité. Il y avait deux systèmes parallèles, deux fonctionnements d'accueil des 6-11 ans pour la ville avec les mêmes fonds. Il ne semblait pas logique qu'il y ait concurrence interne avec des services différents.

On recadre, on recible l'accueil des 6-11 ans sur les centres de loisirs gérés par la ville en espérant que, dès les vacances de la Toussaint, tous les enfants trouvent une place dans le centre de loisirs référent qui est rattaché à leur lieu de scolarité.

Nous avons ajouté les services de l'école des sports qui sera créée à la rentrée prochaine. Cela permettra aux familles d'inscrire leurs enfants le matin à des activités sportives. Le service des Sports assurera avec la ville une liaison pour permettre d'accompagner les enfants à partir de 11 h 30 dans les sites d'accueil des centres d'accueil afin que la journée se poursuive permettant ainsi un jumelage entre les activités sportives et les activités périscolaires.

Il s'agit donc d'une offre globale qui a été repensée, qui a été voulue et, surtout, qui permet de laisser les maisons de quartier sur leur cœur de cible que nous souhaitons à partir des vacances de la Toussaint, qui sont les collégiens, les lycéens, en demandant au prestataire d'aller sur le terrain, d'aller à la rencontre des jeunes, de mener des actions avec les associations déjà en place, celles avec lesquelles nous travaillons déjà.

L'idée est de séquencer les inscriptions, de modifier la plage horaire d'annulation et de réinscription puisqu'aujourd'hui, on pouvait se désinscrire jusqu'au dimanche soir, mais on ne pouvait plus s'inscrire alors que, maintenant, on pourra s'inscrire jusqu'au lundi soir pour le mercredi suivant.

C'est une vraie avancée. Cela demande beaucoup d'agilité de la part des services parce qu'il faut mettre en face les animateurs nécessaires en fonction des taux de fréquentation d'un site ou d'un autre, enfin, il faut également étendre les moyens de paiement aux activités périscolaires au chèque emploi service.

Nous modifierons trois articles du règlement intérieur, les 2, 5 et 18.

J'ai été un peu longue, j'en suis désolée Monsieur le Maire, mais c'était pour préciser une situation qui, je sais, inquiète un certain nombre de familles. »

M. le MAIRE : *« Merci beaucoup Madame Richard, il était important de clarifier les choses. Vous l'aurez compris, nous sommes orientés Suresnois si je puis dire puisqu'il s'agit de répondre à davantage de demandes. On augmente l'accueil de 80 places. On simplifie les inscriptions, c'était un vrai cauchemar pour les parents au moment de l'été qui se retrouvaient dans une sorte d'angoisse de ne pas avoir de place. Là, au moins, c'est clarifié, il y a des listes d'attente.*

Je ne méconnaissais pas la déception des 60 familles. Il y avait entre 45 et 60 enfants selon les années dans les maisons de quartier. Vous avez compris qu'il nous faut offrir le même service à tout le monde. L'enjeu n'est pas de dégrader le service qui était offert mais d'offrir un service amélioré dans nos centres de loisirs qui reçoivent, pour rappel, 1 400 à 1 500 enfants par an, à comparer aux 60 qui étaient reçus auparavant à l'IFAC.

Y a-t-il des observations ? »

M. IACOVELLI : *« Monsieur le Maire, Madame la première adjointe, merci de me donner la parole. Je suis un peu embêté. Sur cette délibération, je suis partagé. À la fois, j'ai envie de soutenir cette délibération parce que les modifications que vous nous proposez vont dans le bon sens, elles soutiennent les familles, l'usine à gaz proposée depuis plusieurs années pénalisait clairement les familles plus ou moins réactives. Pour l'avoir vécu, vous l'avez rappelé, Madame la première adjointe, en ce qui concerne les inscriptions, on restait en ligne jusqu'à minuit, une heure du matin pour être sûrs d'avoir sa place le mercredi pour son enfant. Le fait d'améliorer le système par l'ouverture de places supplémentaires ne peut qu'aller dans le bon sens et le chèque emploi service va aussi dans le bon sens. Nous soutenons cela, bien sûr.*

En ce qui concerne les maisons de quartier, je suis favorable au changement, mais quand celui-ci apporte de la qualité. Là, nous sommes en train de niveler par le bas. Pardonnez-moi, j'ai beaucoup de respect pour les animateurs des centres de loisirs, un de mes enfants y est parce qu'il a l'âge et qu'il ne peut pas aller dans les maisons de quartier. J'en ai un autre qui est dans une maison de quartier. Je peux vous dire que je vois

la différence.

On voit la différence de qualité dans les animations proposées aux enfants, qualité d'encadrement et de présence. Ce n'est même pas une question de prix. Je ne compare pas les tarifs des centres de loisirs de la ville qui proposent le quotient familial, qui est adapté aux revenus, à ceux des maisons de quartiers.

En l'occurrence, il y a ce changement. La seule différence de tarif concerne le repas : pour les centres de loisirs, il est fourni par la ville alors que, dans les maisons de quartier, les enfants doivent apporter leur pique-nique le mercredi midi.

Je ne comprends pas pourquoi on se contente de niveler par le bas les propositions d'animation plutôt que de s'inspirer de ce que faisaient les maisons de quartiers qui fonctionnaient bien.

Pourquoi supprimer quelque chose qui fonctionne ? Je comprends que l'on cherche l'équité je n'ai pas de problème, mais dans ce cas, réfléchissons à une autre solution. Nous avons fait des propositions pendant les élections municipales.

Vous êtes majoritaires, à vous de prendre les bonnes idées. D'ailleurs, ce ne sera pas la première fois que vous récupérez des propositions que nous avons faites pendant les élections municipales. Prenez les bonnes idées ! »

M. le MAIRE : « On s'en nourrit et heureusement qu'on les a ! »

M. IACOVELLI : « Prenez les bonnes idées ! En l'occurrence, je n'ai jamais été un grand fan de l'IFAC. Pour ceux qui siègent avec moi depuis 14 ans au Conseil municipal de Suresnes, je me suis régulièrement opposé à la délégation de l'IFAC. Force est de constater que cela fonctionne. »

M. le MAIRE : « Oui, vous avez changé de bord depuis ! »

M. le MAIRE : « En termes de bord, je pense que vous en connaissez un rayon, Monsieur le Maire. »

M. le MAIRE : « Je suis resté assez clairement fidèle à mes convictions. »

M. IACOVELLI : « parce que vous avez eu l'investiture en tout cas vous avez frappé à la porte.

L'IFAC ou une autre association d'éducation ou d'animation, ce sont des professionnels, ce sont des gens salariés par l'association et les délégataires. Ce qui est difficile pour nous - vous l'avez avoué - ce sont les difficultés de recrutement d'animateurs que nous rencontrons. C'est valable d'ailleurs sur l'ensemble des communes, Suresnes ne fait pas exception à la règle. Je ne comprends pas pourquoi on supprime une prestation qui fonctionne alors que l'on devrait s'en inspirer et peut-être la développer davantage.

Ce n'est pas incompatible avec un accueil renforcé pour les collégiens et lycéens que je soutiens. Je trouve très bien votre proposition d'accentuer cet accueil pour les lycéens et collégiens, mais ne supprimez pas les 6-11 ans, je n'en vois pas l'intérêt. Développez-les, inspirez-vous-en.

Je me pose une question : va-t-on augmenter le budget des centres de loisirs ? Là, pour le coup, je suis très inquiet. Encore une fois, cela fait 14 ans que je suis élu, je connais quelques animateurs dans la ville, des animateurs se plaignent de manquer de scotch et de papier pour faire des animations. Nous sommes quand même face à un vrai problème de budget pour un certain nombre de centres. »

M. le MAIRE : « Monsieur Iacovelli, qu'il puisse manquer un rouleau de scotch de temps en temps, d'accord, mais on a l'impression que vous décrivez... »

M. IACOVELLI : « Monsieur le Maire, vous m'avez donné la parole, j'aimerais pouvoir la tenir jusqu'au bout. »

M. le MAIRE : « Vous n'êtes pas d'une concision extrême aujourd'hui. »

M. IACOVELLI : « Excusez-moi, je pense être assez mesuré. Je cite quelques exemples. Je ne prends pas souvent la parole, en l'occurrence, je ne l'ai pas prise depuis le début. Je ne comprends pas pourquoi on fait cela. Va-t-on augmenter les budgets des centres de loisirs ? Comment va-t-on accueillir plus d'enfants ? Si c'est le cas, très bien, mais comment va-t-on faire pour pallier le manque de recrutements et d'animateurs ? Développera-t-on les animations proposées pour les enfants ou restera-t-on sur le statu quo en termes

d'animations et d'encadrement ?

Les centres de loisirs font plus office de garderie que de centres réels d'animation, contrairement aux maisons de quartier. »

Mme COUSSEAU : *« Je crois que M. Iacovelli a synthétisé globalement ce que les familles ressentent. C'est vrai que les Sorbiers, notamment dans notre partie de ville, sont une institution. »*

Il est vrai que les animations proposées dans les maisons de quartier sont différentes de celles actuellement offertes dans les centres de loisirs. Les enfants disent s'amuser plus aux Sorbiers. La crainte est de perdre cette qualité de service. Nous aimerions savoir s'il y aura un impact tarifaire sachant qu'ils n'auront plus d'autre option pour mettre les enfants de catégorie 6-11 ans dans ces maisons de quartier. La tarification pose une vraie question.

Cela sera-t-il ajusté sur le quotient familial comme ça l'est actuellement aux Sorbiers ? Je crois que, oui, Madame la première adjointe. »

Mme RICHARD : *« Oui bien sûr. »*

Mme COUSSEAU : *« En termes de capacités d'accueil et de personnel, même si l'on salue la possibilité d'accueillir plus d'enfants, sera-t-on à même, c'est ce que l'on souhaite tous, d'offrir les prestations de même type aux enfants qui fréquentaient ces maisons de quartier jusqu'alors ? Pouvons-nous connaître le programme prévu pour la catégorie supérieure en séance ou plus tard ? Merci beaucoup. »*

M. BARNY : *« Je serai beaucoup plus pragmatique et un peu plus piquant. Je trouve que c'est le bal des hypocrites, nous sommes dans un mensonge politique en puissance. »*

Aujourd'hui, des familles souffrent réellement de vos décisions. Ce sont les vôtres ! Je vais vous donner le fond de ma pensée concernant Mme Richard, première adjointe, en lui faisant part de son incompétence et de son indifférence et surtout je tiens à souligner qu'il s'agit d'une politique du mépris envers les Suresnoises et les Suresnois. »

M. le MAIRE : *« Monsieur Barny, vous êtes à la limite de l'insulte, là. »*

M. BARNY : *« Je ne suis pas insultant. »*

M. le MAIRE : *« Si. »*

M. BARNY : *« Dire que quelqu'un est incompétent n'est pas insultant. »*

M. le MAIRE : *« Si je vous traite d'incompétent, j'aimerais bien connaître votre réaction. »*

M. BARNY : *« Vous pouvez me traiter de ce que vous voulez, je n'ai pas de problème avec ça. »*

M. le MAIRE : *« Monsieur Barny, il existe une tradition dans ce Conseil municipal, c'est de rester respectueux. On peut dire des choses désagréables, on peut critiquer ouvertement la politique de la majorité mais on reste digne et respectueux, sinon c'est le pugilat. Cela va peut-être l'être au niveau national, mais ici nous sommes à Suresnes, nous sommes dans une ville qui sait vivre. »*

M. BARNY : *« Vous ne faites peur à personne. Je dirai ce que j'ai à dire même si cela vous dérange. »*

On peut parler de compétence ou d'incompétence, mais je vais vous faire part d'un fait que j'ai vécu : j'ai appelé vos services pour relever un fait majeur dans l'intérêt des Suresnois en demandant à Mme Muriel Richard de me rappeler. Cinq mois après, elle ne m'a toujours pas rappelé.

Vous parlez de respect de l'autre, mais respectez-nous aussi. C'est une réalité certaine. Posez la question à votre secrétariat, j'ai l'appel.

Je dirai ce que j'ai à dire parce que je suis élu par les Suresnois, que cela vous plaise ou non. Vous ne faites peur à personne, Monsieur le Maire.

En disant que quelqu'un est incompétent, je ne suis pas irrespectueux. »

M. le MAIRE : *« Nous aimerions avoir le fond de votre intervention. »*

M. BARNY : « Maintenant, vous voulez le fond ! D'accord.

Les familles ne sont pas d'accord avec vous concernant l'avenir de leurs enfants. C'est du fond cela, n'est-ce pas. Une fois de plus, vous vous en prenez malheureusement aux familles et toujours aux mêmes : les familles en souffrance. Ce n'est plus possible.

Vous ne pouvez pas demander aux familles dans le désarroi de payer des dizaines d'Euros par semaine alors qu'aujourd'hui, pour un accueil dans les maisons de quartier, on demande environ une vingtaine d'Euros. Dans les centres de loisirs, ce sera beaucoup plus cher, quoi que l'on en dise. Pourquoi non ? »

M. le MAIRE : « Parce que c'est faux. »

M. BARNY : « Expliquez-moi pourquoi c'est faux. »

M. le MAIRE : « Aujourd'hui, c'est plus cher dans les maisons de quartier que dans l'accueil. Nous avons une politique extrêmement sociale puisque nous sommes au quotient. L'après-midi, je ne l'ai pas en tête mais Mme Richard vous le précisera, pour ceux qui sont en catégorie 1, la catégorie la plus aidée, c'est de l'ordre de l'Euro. »

M. BARNY : « 1 €, c'est cela ? ! »

M. le MAIRE : « Oui, la cantine coûte 0,89 €. »

M. BARNY : « Je parle par semaine. Combien paye par semaine une famille en centre de loisirs ? »

M. le MAIRE : « On vous communiquera l'ensemble des tarifs. »

M. BARNY : « Elle paiera toujours plus cher que dans une maison de quartier. »

M. le MAIRE : « Sûrement pas. »

M. BARNY : « Si. »

M. le MAIRE : « Monsieur Barny, nous vous communiquerons l'ensemble des tarifs, ainsi, vous pourrez vous en rendre compte par vous-même. »

M. BARNY : « Entendu. Je finis néanmoins mon intervention : vous avez décidé de faire des économies sur le dos des enfants âgés de 6 à 11 en supprimant l'accès aux structures d'animation de quartier. Nous avons l'impression que vous voulez favoriser l'errance de nos enfants dans les rues de notre ville. Vous avez fait le bon choix si c'est bien ce que vous voulez faire.

Compte tenu des hausses de prix, vous placez directement les familles en situation de détresse. C'est une injustice sociale caractérisée à l'endroit des familles en difficulté. Je pense qu'il faut aller à l'essentiel. C'est avoir un peu d'humanité et un peu d'empathie pour tous les Suresnoises et Suresnois qui souffrent.

D'ailleurs, nous faisons circuler une pétition : c'est du fond, il n'y a pas de tricherie, c'est du fond. Plusieurs centaines de familles suresnoises l'ont déjà signée. Je vous invite à la consulter sur les réseaux sociaux, vous pourrez ainsi vous rendre compte de l'amertume et du mécontentement de nos concitoyennes et de concitoyens.

Je vous remercie de m'avoir laissé la parole. »

M. le MAIRE : « Merci, Monsieur Barny.

J'attends ladite pétition si elle m'est adressée. Je réponds toujours aux pétitions et je réponds individuellement à tous les pétitionnaires, il n'y a aucun problème.

Madame Testud, je vous en prie. »

Mme TESTUD : « Bonsoir à tous.

Je souhaiterais avoir des éléments sur l'échelonnement de la campagne de sensibilisation aux inscriptions. Comment allez-vous procéder en termes de communication via le portail famille parce que, cette année, il y a eu des couacs à répétition avec l'envoi de mails correctifs une heure après les premiers ?

Pour les familles, c'était impossible en termes de gestion et de lisibilité.

Allez-vous échelonner, autrement dit, ferez-vous une campagne en amont, dans un premier temps, sur les familles dont les enfants entrent dans les critères par rapport, si j'ai bien compris, à la fréquentation de cette année et, huit jours après, une autre campagne de mails pour les enfants qui, potentiellement, cette année, ont moins fréquenté que d'autres familles ? Comment va s'échelonner la campagne de sensibilisation aux inscriptions ? »

M. le MAIRE : « Nous allons vous répondre. »

Je vous remercie pour la question parce que cela mérite un éclairage, compte tenu du cafouillage qu'il y a eu l'année dernière. »

Mme TESTUD : « Comme M. Iacovelli, je suis concernée, derrière l'ordinateur le soir et, quand on a quatre enfants, c'est un peu dense à gérer. »

M. le MAIRE : « Nous avons pris en compte cette situation intenable qui le devient d'autant plus que l'offre se développe. C'est la raison pour laquelle nous mettons en place ce nouveau système. Nous allons veiller à ce qu'il soit opérationnel et qu'il informe bien les parents. Muriel Richard peut peut-être utilement compléter. »

Mme TESTUD : « Je pense qu'au niveau de l'algorithme, cela va fatiguer le portail famille. Admettons qu'au sein d'une même fratrie, vous ayez un enfant qui, cette année, fréquentait moins le centre que son aîné par exemple. »

Mme RICHARD : « Ce sera par famille. »

M. le MAIRE : « Je ne suis pas certain que l'algorithme soit très développé. »

M. CORVIS : « Je souhaite revenir sur la justification apportée par Mme Richard. Le cahier des charges des 6-11 ans était bien sûr planifié dans la gestion IFAC des maisons de quartier et validé par la CAF qui a apporté le label pour les structures du centre social. »

Par ailleurs, Monsieur le Maire, comme Mme Richard l'a dit, 60 enfants, certes, étaient concernés, mais c'était des inscriptions à la carte. Cela veut dire que ce n'était pas les mêmes qui s'inscrivaient auprès des maisons de quartier. Je ne pense pas qu'augmenter de 80 places règle le problème.

Je suis partisan du pluralisme dans la mesure où cela convenait à certains parents de pouvoir inscrire leurs enfants au sein des maisons de quartier, tout comme ceux qui souhaitaient le faire auprès des centres d'animation de la ville. Je rejoins mes collègues en disant que je pense que c'est une faute que de fermer les accueils des maisons de quartier ; vous aviez la proximité des quartiers, l'adaptabilité des parents et le turnover au sein des structures des maisons de quartier.

Enfin, je terminerai sur l'aspect méthodologie. Bien entendu, Mme Cousseau l'a souligné, nous n'avions pas la même approche. Les maisons de quartier sont basées sur une méthodologie de projets alors que l'on est plus dans une forme de garderie, comme l'a rappelé M. Iacovelli, avec les centres de loisirs.

Proposer aux parents et aux enfants de bénéficier de l'un ou de l'autre en fonction de leurs appétences était peut-être une solution à pérenniser. Je pense qu'il aurait fallu raisonner autrement qu'en fermant une structure pour augmenter l'autre.

J'ai par ailleurs une question concernant les rumeurs qui courent à Suresnes, le cyber espace serait menacé de fermeture, pourriez-vous le confirmer ? Je pose la question parce que sa gestion relève de l'IFAC. »

M. le MAIRE : « Je vais laisser Muriel Richard répondre sur les questions posées par Mme Testud et M. Corvis, je ferai une réponse sur le principal. »

Mme RICHARD : « S'agissant des inscriptions, un guide, sera transmis très largement dans les cahiers de correspondance des enfants avant la sortie, plus largement sur Internet évidemment, qui reprendra dans le détail toutes les informations que je viens de vous donner. »

Au besoin, nous adresserons des messages par d'autres voies de communication. Je serais étonnée que soient concernées des centaines de familles. Les familles qui fréquentaient les maisons de quartier sont au nombre de 36 pour celle du centre-ville et 24 pour les deux autres, ce qui fait 84 enfants et non pas des centaines de

familles. »

M. IACOVELLI : « Vous avez dit tout à l'heure 40. »

Mme RICHARD : « Parce qu'il y avait une cinquantaine d'enfants chaque mercredi. »

M. BARNY : « Vous dites des mensonges. »

Mme RICHARD : « Il n'y a pas de mensonge, c'est 50 enfants chaque mercredi. J'ai toutes les statistiques à votre disposition.

Quant au fait que l'on ne se soit pas rencontré, il y a eu un appel téléphonique, on devait prendre un rendez-vous mais on ne l'a pas fait. »

M. BARNY : « Monsieur le Maire, vous disiez que j'étais irrespectueux, que j'étais je ne sais pas quoi ; à un moment donné, il faut arrêter. »

Mme RICHARD : « Poursuivons.

Il y a bien un guide des inscriptions. Voilà le nombre de familles qui fréquentaient régulièrement ces accueils.

En matière de tarification, puisque cela a été évoqué tout à l'heure, cela va de 3 à 19 €, sur l'ensemble des grilles tarifaires de la ville, c'est très proche entre la ville et les maisons de quartier. Il y aura un seul et même tarif pour tout le monde qui est le tarif au quotient familial connu de tout le monde, avec des tranches et une harmonisation au même titre que la restauration scolaire. »

M. le MAIRE : « Tu as couvert à peu près les questions. Je vais faire une réponse un peu globale sur le sujet.

D'abord, je ne peux pas entendre que l'on veuille niveler par la base.

En vous écoutant, on a l'impression que les enfants sont assis par terre avec des crayons et des bouts de scotch manquant, livrés à eux-mêmes, que l'accueil n'existerait que dans les maisons de quartier. C'est faux et c'est faire insulte aux animateurs et aux services qui se démènent pour trouver des activités. Il y en a. Si vous êtes allés dans les centres de loisirs en pleine activité, il y en a. Il y a des directeurs d'animation. Il y a une structure. C'est extrêmement actif.

Que le niveau de prestations pour plusieurs dizaines d'enfants reçus dans les écoles ne soit pas le même qu'à l'IFAC qui fait du quasi cousu main pour quelques enfants puisque s'il y a 80 places, en moyenne, 50 enfants sont accueillis, cela se comprend. L'encadrement ne peut être évidemment le même. Certes, on peut dire que quoi qu'il en coûte on fait ce que l'on veut, mais il n'est pas possible d'avoir le même encadrement, la même richesse de programmation, pour reprendre les termes de Mme Cousseau, quand on a 1 500 enfants. Ce n'est juste pas possible. Je veux bien que l'on fasse rêver les gens en disant : on peut faire des visites à Disneyland Paris, etc. pour tous les enfants. Je dis que ce n'est pas soutenable et que l'on n'est pas capable à Suresnes de s'offrir cela. Je préfère être franc.

Nous sommes dans une ambiance actuellement où tout est possible : il y a de l'argent partout, il n'y a qu'à dépenser et piocher à pleine main ! Non, je ne suis pas là pour ruiner la ville, je suis là pour éviter d'augmenter les impôts pour les Suresnois qui en payent déjà beaucoup, pour ceux qui en payent, et pour répartir équitablement les crédits qui nous sont confiés par les Suresnois. C'est ce que nous faisons.

Nous n'avons pas l'intention de dégrader le service d'accueil et d'animation, au contraire, nous fournissons tous les efforts pour qu'il soit de qualité.

On ne méconnaît pas le fait qu'il puisse y avoir parfois des défauts, on a des problèmes de recrutement de temps en temps. Nous allons d'ailleurs recruter 40 animateurs supplémentaires. Nous faisons tous nos efforts, nous les avons un peu augmentés. Je ne peux pas laisser dire qu'ils sont assis par terre comme s'ils étaient dans un orphelinat de Ceausescu. Il ne faut pas exagérer.

Certes, il n'est pas acceptable d'avoir eu deux systèmes complètement différents, sans compter que ce n'est pas tenable. Comment en passant au modèle de l'IFAC qui justement tient à des petites structures, vous casez 1 400 enfants dans des structures où ils sont à une vingtaine chacun ? Ce n'est pas possible, cela ne marche pas. C'est comme cela.

Je suis là pour vous tenir un discours de vérité pas pour vous faire rêver et raconter n'importe quoi aux Suresnois.

Je vous garantis que des efforts sont faits et continueront d'être faits pour améliorer encore le service.

Effectivement, les quelques crédits libérés seront réinvestis pour accueillir les enfants dans les centres de loisirs. Nous continuerons d'améliorer, avec le nouveau titulaire du marché, l'accueil dans ces maisons de quartier qui sont de vrais lieux de vie. Nous ne voulons pas du tout les dégrader, ils ont une vocation à recevoir la tranche d'âge des 12 à 25 ans.

S'agissant de la question du cyberspace, Monsieur Corvis, effectivement, des rumeurs circulent, comme toujours. Nous sommes là pour les dégonfler.

Le cyberspace de la place Stalingrad est le seul de Suresnes. C'est très bien pour les gens qui habitent cette place.

C'est bien le seul. Cela veut dire que, lorsque vous habitez aux Chênes, vous n'avez pas accès au numérique, au centre-ville pas plus et, dans ce quartier, non plus. Notre idée est, non pas de réduire le service, mais de l'augmenter, c'est-à-dire de créer des espaces numériques dans chacune des maisons de quartier, y compris d'ailleurs à la maison de la parentalité.

Nous aurons donc quatre sites au lieu d'un.

L'espace actuel de la place Stalingrad va effectivement fermer, mais c'est pour se déplacer aux Sorbiers, qui est une très belle maison que vous connaissez bien, vous êtes bien placé pour le savoir.

Je ne peux pas laisser dire que l'on va réduire ; au contraire, on va augmenter, on va même enrichir doublement. En effet, grâce au partenariat que nous avons avec l'association Colombbus que vous connaissez, qui se trouve sur le boulevard Louis Loucheur, nous aurons un accueil encore plus professionnel pour accueillir les demandes. Nous avons même prévu des déplacements à domicile pour ceux qui ne seraient pas en capacité de se déplacer, une sorte de Monsieur informatique.

Je sais que vous êtes complètement convaincus, comme nous, qu'il y a une nécessité absolue d'embarquer toutes les générations dans le monde du numérique même s'il a quelques défauts. Nos aînés ne sont pas les seuls concernés, car certains sont très débrouillards et davantage que bien des jeunes. Certes, des aînés sont parfois en décrochage ; ceux-là doivent être accompagnés, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons maintenir un service et un accueil physiques, que tout ne soit pas sur Internet, même si nous allons développer cet aspect pour les plus agiles, mais il y a aussi des jeunes en décrochage sur ces technologies ou des jeunes qui ne sont pas assez formés et avertis des dangers du numérique. Nous avons tous été victimes, moi le premier, de phishing, de vol d'identité, de virements. Vous recevez tous, tous les jours, des textos disant que vous avez gagné au loto. Les impôts vous appellent vous demandant de réinitialiser vos comptes. Les banques vous envoient des tas de messages les plus fous.

Il y a un vrai enjeu de formation de nos concitoyens les plus exposés, les plus fragiles à ces sujets. C'est la raison pour laquelle, loin de réduire le service, nous allons l'augmenter.

Je voulais être clair, connaissant votre souci, sur ces sujets numériques que vous connaissez bien. »

M. BARNY : « À Suresnes, nous avons des familles recomposées qui accueillent aussi des enfants. Ces enfants n'ont effectivement pas accès à ce service dans les maisons de quartier ou dans les centres de loisirs. Est-il possible de faire quelque chose à cet endroit pour ces familles recomposées devant peut-être accueillir leurs enfants une semaine sur deux ?

Vous comprendrez ma position. »

Mme RICHARD : « Les enfants domiciliés à Suresnes, même à temps partiel, sont accueillis dans les centres de loisirs. Ceux qui ne sont pas accueillis dans les centres de loisirs sont les enfants scolarisés à Suresnes, mais qui n'habitent pas Suresnes.

Les enfants scolarisés à Suresnes par dérogation, mais qui n'habitent pas à Suresnes, ne sont pas accueillis dans les centres de loisirs. On privilégie les Suresnois. Les enfants qui sont à mi-temps suresnois dans le

cadre de gardes partagées sont accueillis, sur le temps où ils sont à Suresnes, dans les centres de loisirs.

C'est acquis. C'est déjà ainsi que cela fonctionne.

Je reviens un instant sur les tarifs. Les tarifs des maisons de quartier pour un mercredi sont entre 3 et 19,20 € actuellement et, à Suresnes, entre 11 et 20,89 €, mais ils comprennent le repas et le goûter, alors que, dans les maisons de quartier, ils ne comprennent ni repas ni goûter qui sont fournis par les familles. »

M. le MAIRE : *« Merci pour ces précisions.*

Je pense que vos questions ont permis de clarifier un certain nombre de points sur ce sujet important, l'accueil de loisirs. Soyez convaincus que nous sommes pleinement mobilisés sur cette mission éducative.

Je vous propose que nous passions à l'adoption de cette délibération. »

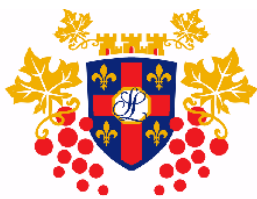
M. BARNY : *« Je m'oppose cinq fois ! »*

La délibération est mise aux voix

Adopté à la MAJORITE

(Pour : 33 dont 7 pouvoirs - Contre 4 : M. Barny et le Groupe avec vous pour Suresnes - Abstentions : 6 le Groupe Suresnes pour seule ambition et de Mme Cousseau)

Je vous remercie. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

SPORT

Rapporteur : Alexandre BURTIN-LUCIOTTO

Conformément aux engagements du contrat de mandat, la Ville de Suresnes souhaite développer la pratique sportive pour tous. Outre des investissements importants dans les équipements sportifs structurants du territoire, l'ouverture récente du gymnase Arnaud Beltrame et la création de terrains sportifs de proximité, la Ville de Suresnes souhaite développer une offre sportive diversifiée et ambitieuse auprès des Suresnois et notamment des plus jeunes. Les événements comme la Foulée Suresnoise ou la Fête des Sports en témoignent et viennent soutenir une dynamique sportive croissante jusqu'à Paris 2024.

Dans le prolongement, la Ville de Suresnes entend développer la pratique sportive auprès des plus jeunes. La présence d'Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans les écoles ainsi que la proposition importante de stages développés par les Maîtres-Nageurs en témoignent.

La ville de Suresnes souhaite rendre accessible la pratique de la natation au plus grand nombre d'usagers. Pour atteindre ces objectifs, une nouvelle offre est proposée avec des tarifs d'activités aquatiques adaptés aux besoins et aux moyens des usagers.

Ainsi, les nouveaux tarifs sont définis par tranche en fonction du quotient familial à l'image des tarifs proposés en centre de loisirs et à l'Ecole Municipale des Sports.

Le but est de démocratiser la pratique de la natation, cause nationale. De plus, les horaires de la piscine des Raguidelles seront élargis dès le 29 août 2022 ce qui justifie d'autant plus cette nouvelle politique tarifaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les nouveaux tarifs relatifs aux activités de l'Ecole Municipale de Natation :

□ **Activités enfants**

| Tranche | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 | Tranche 4 | Tranche 5 | Tranche 6 | Tranche 7 |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Tarif minimum | 32,34 € | 117,81 € | 135,30 € | 151,47 € | 164,67 € | 187,44 € | 200,97 € |
| Tarif maximum | 117,81 € | 135,30 € | 151,47 € | 164,67 € | 187,44 € | 200,97 € | |

□ **Activités adultes**

| Tranche | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 | Tranche 4 | Tranche 5 | Tranche 6 | Tranche 7 |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Tarif minimum | 38,81 € | 141,37 € | 162,36 € | 181,76 € | 197,60 € | 224,93 € | 241,16 € |
| Tarif maximum | 141,37 € | 162,36 € | 181,76 € | 197,60 € | 224,93 € | 241,16 € | |

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « Nous allons modifier les horaires de la piscine pour permettre d'en élargir les plages notamment pendant les congés scolaires afin qu'il n'y ait plus de rupture pendant l'été. Je confirme l'ouverture au mois d'août, un engagement que nous avons pris.

Pour l'instant, la piscine est fermée pour une semaine pour vidange puisqu'il faut attendre la fin des activités

scolaires pour le faire. Elle sera pleinement opérationnelle au tout début juillet pour accueillir les familles en congé et les enfants qui ne sont plus à l'école.

Y a-t-il des observations ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

(Pour : 43 dont 8 pouvoirs)

Je vous remercie. »

N°6

Versement d'une subvention exceptionnelle pour la promotion du sport féminin et le développement d'une section handball fauteuil

Rapporteur : Alexandre BURTIN-LUCIOTTO

La Ville de Suresnes accompagne les associations sportives suresnoises dans le développement de leur activité, en portant une attention particulière à valoriser toutes les pratiques sportives.

Le développement du sport féminin de haut niveau et celui du handisport sont des objectifs prioritaires et stratégiques des engagements de mandat. A ce titre, la Ville souhaite accorder une subvention exceptionnelle à trois associations sportives qui répondent à ces objectifs précis :

- Le Mont Valérien Basket Féminin (MVBF) souhaite professionnaliser son équipe féminine élite qui évolue en division pré nationale et souhaite accéder aux divisions supérieures en conservant ses meilleures joueuses. Ce projet nécessite un hébergement de ses joueuses et la mise en place d'un entraînement quotidien. La Ville souhaite lui apporter une aide de 10 000 € au titre de l'année 2022 pour l'aider à financer l'hébergement et la logistique dédiés à cette section féminine.
- Le Rugby Club de Suresnes (RCS) souhaite professionnaliser son équipe féminine élite qui évolue en Fédérale 2. La Ville lui octroie une aide de 5 000 € au titre de l'année 2022 pour l'aider à financer la logistique dédiée à cette section féminine.
- Le Handball Club de Suresnes (HBCS) souhaite mettre en place une section handball fauteuil et la Ville souhaite soutenir le club avec une aide de 5 000 € au titre de l'année 2022 pour financer l'achat de fauteuils dédiés à la pratique.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- verser une subvention de 10 000 € au MVBF au titre de l'année 2022,
- verser une subvention de 5 000 € au RCS au titre de l'année 2022,
- verser une subvention de 5 000 € au HBCS au titre de l'année 2022.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « Cette délibération qui met en œuvre notre programme, sans doute inspiré par celui de M. Iacovelli, bien sûr, appelle-t-elle des observations ? »

Mme VERIN SATABIN : « Paris 2024 verra les premiers Jeux olympiques avec une parité femmes/hommes parce que les femmes se sont battues pour avoir une place dans le monde du sport, leurs victoires n'en sont que plus belles.

À moyen terme, ne peut-on pas envisager pour Suresnes de créer un pôle d'excellence du sport féminin permettant à plusieurs identités de bénéficier de la mutualisation des moyens ?

Valoriser et soutenir les actions en direction de l'accueil des personnes en situation de handicap font partie de nos valeurs. Nous soutenons cette subvention.

Une petite réflexion : y a-t-il un projet de mutualisation avec d'autres villes concernant le hand-fauteuil ? En effet, l'achat de fauteuils peut être un frein à la pratique de ce sport, étant donné que le matériel reste très onéreux. »

M. le MAIRE : « Sur le sport féminin, vous avez compris que nous partageons complètement votre engagement, c'est la raison pour laquelle nous commençons à donner des subventions supplémentaires au RCS et au basket club. En fonction du développement de cette pratique féminine, nous pourrions voir comment il sera possible de grouper, de mettre plus en avant.

Nous commençons de manière humble en aidant les clubs qui se lancent dans l'aventure, qui ont bien progressé pour certains d'ailleurs. Nous allons les accompagner dans ce sens.

S'agissant des matériels, je suis très ouvert à ce que nous réfléchissions à la mutualisation. Par exemple, pour le basket, comme l'a rappelé M. Burtin, nous travaillons avec Rueil. Nous essayons de mutualiser puisque nous sommes dans la même interco. C'est une idée que nous pourrions développer avec POLD si, toutefois, POLD mutualise d'avantage, ce à quoi j'aspire comme vous mais il peut être intéressant que d'acheter ensemble du matériel. Il faut bien sûr être dans la proximité, on ne peut pas passer son temps à se passer du matériel.

Je pense que M. Burtin et M. Karam seront sur la même ligne d'être généreux jusqu'au bout. Il faut que notre équipe puisse bénéficier de son matériel.

Y a-t-il d'autres observations sur cette délibération ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

**Adopté à l'UNANIMITE
(Pour : 43 dont 8 pouvoirs)**

Je vous remercie. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

JUMELAGE

| | |
|-----|---|
| N°7 | Reconduction du pacte de jumelage entre les villes de Suresnes et de Holon en Israël |
|-----|---|

Rapporteur : Muriel RICHARD

La Ville de Suresnes entretient des liens d'amitié avec la Ville de Holon et Israël, depuis le pacte signé entre les deux villes, en 1961 ; cela à l'initiative d'un commerçant suresnois, Jean RYBA, qui en 1958, proposa au Maire cette idée. Suresnes fut l'une des premières villes françaises à nouer un jumelage avec une ville israélienne.

S'ensuivirent des échanges fréquents et réguliers. En 1988, le Maire, Christian DUPUY a favorisé la conclusion d'un pacte de jumelage entre Holon et Hann. Münden en Allemagne.

Notre jumelage avec Holon a été nourri d'échanges réciproques annuels de jeunes chaque été jusqu'en 2019, de délégations lors des fêtes locales (à Suresnes fête des vendanges et à Holon fête de la création d'Israël). Le dernier départ vers Holon d'un élu suresnois date de février 2020.

Le pacte avait été renouvelé en 2011. Les 60 ans du jumelage entre nos deux villes n'a pas pu être fêté en 2021 (à cause de la pandémie de COVID 19) : la volonté de la municipalité est d'inviter une délégation d'Holon à Suresnes en 2022 afin de fêter ce Jubilé des 60 ans.

En vertu des liens d'amitié unissant les deux villes, il est proposé de renouveler ce Pacte de jumelage.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la reconduction du Pacte de jumelage entre les villes de Suresnes et de Holon en Israël.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « *Merci, Madame Richard.*

Comme vous le savez, il y a une sorte de jumelage tripartite avec Hann. Münden, un signe important, compte tenu de nos passés respectifs.

Cela appelle-t-il de votre part des observations ? »

M. CORVIS : « *Conscient que l'ouverture aux autres et la lutte contre l'obscurantisme passe par la sensibilité au monde, nous ne pouvons que soutenir la reconduction de ce jumelage.*

Nous sommes totalement favorables au projet que pourra développer la ville de Suresnes en la matière.

À ce propos, nous aimerions avoir un bilan de l'ensemble -pas uniquement celui-ci - des actions de jumelage menées par la ville de Suresnes, 2 ans après le début de ce mandat. »

M. le MAIRE : « *Bien sûr.*

Il ne vous a pas échappé, Monsieur Corvis - je vois un peu le sens de votre question - que le Covid a un peu handicapé le développement de nos actions avec les villes jumelées, puisque nous n'avions plus le droit de voyager ou d'envoyer quiconque.

Nous avons reçu récemment, je remercie Muriel Richard, ainsi que les services, Perrine Couptry qui l'accompagne dans le sujet et Thomas Klein, une délégation allemande pour renouer les contacts.

Il y a un partenariat non seulement avec le rugby mais aussi avec le Chœur résonance. Nous allons recapitaliser pour revivifier ces jumelages qui sont importants, comme vous l'avez dit, afin d'ouvrir les

Suresnois et, plus largement, les jeunes sur le vaste monde et, en particulier sur l'Europe, ce qui, nous l'avons bien compris, dans la situation actuelle, a bien des défauts et apporte bien des maux, mais a comme seul avantage dont on se serait bien passé néanmoins, celui de mettre en avant l'idée européenne et sa nécessité urgente de la construire avec nos voisins, d'où l'intérêt de ces jumelages. »

M. CORVIS : « Ma question n'était pas orientée. En revanche, je me disais qu'il y avait peut-être des projets en distanciel avec une nouvelle technologie mise en place durant cette période. C'était l'objectif de ma question. »

M. le MAIRE : « Nous y travaillons. Cela n'a pas été simple parce que la période de Covid, là aussi, a un peu arrêté tout. Vous avez bien vu la désorganisation dans laquelle tout le monde était. On ne perd pas de vue l'objectif. Ce n'est pas simple de monter cela. Vous savez que cela tient beaucoup à des jumelages entre professeurs. Cela tient - et c'est heureux - à des personnalités. Notre but est d'arriver à les faire se rencontrer et de mettre en lien des enseignants, des collèges, des lycées Suresnois avec les correspondants de nos villes jumelées.

Cela tient aussi à des relations interpersonnelles. Là où cela fonctionne le mieux, c'est lorsque les gens se connaissent, apprennent à se connaître et à monter des projets.

Nous sommes assez confiants avec l'Allemagne car, pour le coup, ils se connaissent. Il y a une équipe hypermotivée dans les collèges, cela devrait donc fonctionner. C'est à développer avec les autres.

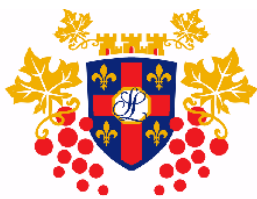
S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote.

Nous allons continuer la route avec nos amis d'Israël.

La délibération est mise aux voix

**Adopté à l'UNANIMITE
(Pour : 43 dont 8 pouvoirs)**

Je vous remercie. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

S U R E S N E S

TRANSITION ECOLOGIQUE

| | |
|------------|--|
| N°8 | Convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la Fabrique A, la Ville de Suresnes et l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense pour une ressourcerie |
|------------|--|

Rapporteur : Véronique RONDOT

Le cadre réglementaire récent, notamment la loi n°2020-105 du 10 février 2020, dite « loi AGECE » relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, est venu accentuer la priorité donnée à la prévention des déchets. La part du réemploi et des déchets faisant l'objet d'une préparation à la réutilisation doit atteindre 5% des tonnages de déchets ménagers d'ici 2030. A titre d'exemple, en 2019, si l'on additionne la part des objets réemployés par la ressourcerie Le Cercle, les textiles et les déchets d'équipement électrique et électronique, le taux de réemploi n'atteint pas les 0,72% des déchets ménagers collectés sur POLD la même année.

Le développement des actions en matière de réemploi est donc nécessaire sur le territoire et formera d'ailleurs l'un des axes majeurs du futur Plan Local de Prévention des Déchets de l'EPT Paris Ouest La Défense.

A l'échelle territoriale, l'EPT POLD porte ces objectifs à travers l'axe 4 de son Plan Climat Air Energie et l'axe 3 du Contrat de relance et de transition écologique qui inscrivent tous deux les ressourceries comme projet à soutenir. Certaines villes ont également intégré dans leur programme leur volonté de développer l'économie circulaire par l'accueil ou la pérennisation de structures de réemploi. Cette volonté est notamment formulée dans l'axe « Ville durable et éco responsable » du contrat de mandat de la Ville de Suresnes.

Le 6 avril dernier, à l'issue d'un appel à projet relatif à la création d'une ressourcerie sur le territoire de Suresnes, la Commission POLD-Suresnes a approuvé, à l'unanimité, le projet de l'association La Fabrique A. Au-delà des objectifs de réemploi, le projet s'inscrit également dans l'économie sociale et solidaire puisque la structure s'organisera en Atelier et Chantier d'Insertion.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et son décret d'application, la convention d'objectifs entre une association et une administration (État, collectivités territoriales, établissements publics) permet de fixer, pour une ou plusieurs années, les engagements respectifs de chacun autour d'un projet défini.

Afin d'encadrer ce projet, la convention définit les objectifs attendus par l'activité de ressourcerie, et fixe les soutiens technique, administratif et financier apportés par les deux collectivités.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs et de moyens entre l'association « La Fabrique A », la Ville de Suresnes et l'EPT Paris Ouest La Défense pour l'activité de ressourcerie et la sensibilisation au réemploi sur le territoire de Suresnes (cf. annexe),
- autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « *Merci beaucoup pour ce rapport et le travail considérable fait sous votre pilotage.*

C'est un très beau projet très complet. Il va nous permettre de répondre aux objectifs fixés par la loi AGECE mais aussi - et on y tient - à permettre une insertion dans l'emploi dans ces métiers.

Parmi les deux associations, aussi bonnes que l'autre d'ailleurs, le jury a retenu la Fabrique A. Elle gère un établissement à Gennevilliers. Elle a porté le projet proposant le plus d'animations à notre sens.

Elle viendra animer aussi la place du marché Caron qui mérite de l'être, au pied de la résidence Caron, des immeubles de Hauts de Seine Habitat.

Il y a évidemment quelques travaux à conduire dans ces bâtiments qui appartiennent à Hauts de Seine Habitat de mémoire.

La ressourcerie, sous le contrôle de Mme Rondot, devrait ouvrir aux alentours de mars 2023. »

Mme RONDOT : « Au plus tard. »

M. le MAIRE : « Sachant que nous allons immédiatement commencer à préparer le travail. Les travaux commenceront très prochainement. Il y a quelques semaines un peu longues de travaux puisqu'il faut pouvoir accueillir cet équipement sur deux espaces qui, je pense, seront très accueillants puisqu'ils vont permettre qu'il y ait un petit atelier de réparation qu'il faut remettre en place.

Je vous engage à lire la convention mise en annexe parce qu'elle est très complète. On a une bonne visualisation de ce que ce sera dans ces différents aspects : la collecte, la réparation, le tri, y compris, lorsque ce n'est pas réutilisable, l'envoi, dans des centres, qui pourront en faire des matériaux réutilisables. Accessoirement, non seulement cela donne du travail, mais cela permet aussi de s'équiper pour pas très cher et, en général, des choses d'assez bonne qualité.

Pour ceux qui ont eu la possibilité d'aller à Nanterre, je l'ai fait, à la ressourcerie qui était l'ancien Mobalpa ou Monsieur Meuble, certaines choses sont tout à fait bien, complètement rénovées. Elles sont souvent d'ailleurs un meilleur choix que certaines fabrications de marques venues du Nord en termes d'ameublement, si voyez ce que je veux dire ! C'est du bon gros meuble costaud. »

Mme COUSSEAU : « Je salue ce très, très beau projet. J'ai une question. Il est question, là, de parler d'insertion sociale. Comme dans beaucoup de communes en France, on a pas mal de jeunes gens déscolarisés, je ne sais pas à quel public cela s'adresse. Est-ce juste à des publics majeurs ou pourrait-on éventuellement engager des publics mineurs qui ont choisi de ne plus aller à l'école pour les remettre un peu sur la voie, les bons rails, de façon à leur offrir des perspectives qui, aujourd'hui, ne sont peut-être pas évidentes pour eux ? Est-ce ou non envisageable ?

Cela pourrait être une très belle chose, une très belle opportunité pour eux. »

Mme RONDOT : « Il y aura des chantiers éducatifs. L'idée est que la ressourcerie s'implante sur le territoire et travaille avec les partenaires locaux.

Il y aura des actions dans les écoles, il y aura des actions avec les associations. Ils seront sur la dalle Caron où il y a déjà pas mal d'associations. L'idée est qu'il y ait un maillage associatif. »

M. le MAIRE : « Effectivement, comme Véronique le précise, je vous renvoie vers la convention qui est très précise : il y aura des chantiers éducatifs participatifs et, suivant le type de chantier, sont concernés des jeunes embauchés sous contrat d'usage pour des travaux de courte durée ou tout public. Il s'agira d'une première expérience en situation de travail en insertion dans le monde professionnel. Cela répondra à votre préoccupation que nous partageons très profondément. »

M. GENTIL : « J'ai lu la convention.

"À la lecture de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association la Fabrique A, hormis dans le préambule, le constat un peu dithyrambique je dois dire que je fais sur les actions de la commune de Suresnes depuis les années 2000 qui pourraient laisser penser que nous vivons depuis un bon moment dans une ville exemplaire en matière d'écologie, est que nous ne pouvons que nous réjouir de cette convention qui va dans le bon sens et dont nous serons tous bénéficiaires dans les années à venir.

Bien entendu, d'autres mesures devront être prises pour réussir cette indispensable et vitale transition écologique.

Concernant la contribution financière de l'EPT POLD et la commune de Suresnes de 60 000 € par an en

2023, 2024 et 2025 et de 15 000 € pour 2022, pourriez-vous nous donner, s'il vous plaît, la clé de répartition de ces 60 000 € entre l'EPT POLD et la ville de Suresnes ?"

Je vous remercie. »

M. le MAIRE : « Effectivement, c'est une compétence de POLD comme cela a été rappelé.

Vous savez que POLD soutient déjà la ressourcerie de Nanterre et celle de Rueil-Malmaison et un projet à Garches est en préparation.

Pour être totalement complet, la première année, c'est nous qui allons avancer les crédits pour aller vite, car POLD est une machine lourde, car nous sommes onze communes, mais nous comptons bien que ce soit pris sur les actions communes de POLD, puisque nous contribuons à l'objectif qui, lui, est un objectif de POLD : cet objectif de 5 % de réemploi s'impose à l'ensemble des communes.

Il est évidemment normal que ce soit pris sur la totalité de la mutualisation des moyens même si, comme vous le savez, ils sont assez réduits. On ne peut que le regretter, j'en appelle d'ailleurs aux relais que vous pourriez avoir, Monsieur le Sénateur, auprès du Gouvernement pour obtenir enfin la réforme territoriale de la Région parisienne qui se fait de plus en plus attendre. »

M. IACOVELLI : « Je suis d'accord. »

M. le MAIRE : « C'est une option qui peut être envisagée. Parlons-en à l'occasion. Néanmoins, il y a urgence à sortir d'un millefeuille qui, aujourd'hui, compte la région, la métropole, le département, l'EPT, des syndicats de tout genre en plus des communes, sachant qu'in fine celles qui font le travail sont ces dernières, pas mal de départements dans le secteur social et la région en matière économique. Nous avons déjà tous les acteurs, pourquoi s'embouteiller avec autant de strates qui, chaque fois, génèrent leur lot de dépenses, de paperasserie et autres délibérations. »

M. GENTIL : « Je ne peux que vous suivre sur ce point car lorsque l'on étudie les budgets prévisionnels 2023, 2024 et 2025, on se rend compte qu'une fois cela monte, une fois cela baisse, bref, c'est un peu flou. »

M. le MAIRE : « Nous sommes d'accord.

Y a-t-il d'autres observations ? »

M. BARNY : « Je vais rester respectueux, je vais faire doucement ! »

M. le MAIRE : « J'en prends acte. »

M. BARNY : « Je vais m'abstenir parce que j'attends de voir. Je pense que c'est un beau projet. Je ne suis pas du tout dans l'attaque, je suis plutôt dans l'encouragement, une fois de plus. J'attends de savoir à quel public ce sera proposé. Souvent, les écrits enjolivent tout et, sur le terrain, c'est différent. J'attends de voir. Si cela se passe comme cela, au prochain coup, je voterai pour. »

M. le MAIRE : « Il n'y aura pas de prochain coup parce qu'aujourd'hui nous votons le lancement de cette opération. »

M. BARNY : « Je l'ai bien compris, mais vous savez on ne sait jamais ce qui va se passer demain, on n'est pas devin. »

M. le MAIRE : « Je vous le confirme.

Je veux vous dire en toute amitié que, quand on veut soutenir un projet et que l'on veut prendre le risque de la confiance, il faut le voter. Cela ne vous empêche pas de voter contre si vous trouvez que cela dérape. Ce n'est pas mal que de le faire de temps en temps. Je sais que vous êtes très exigeant, que vous votez peu de choses, mais ce n'est pas se compromettre avec la majorité que de voter lorsque vous pensez que c'est une bonne idée. Vous resterez attentif, nous le sommes aussi, comme Mme Rondot, qui est sans doute la plus motivée de tous... »

Mme RONDOT : « Tout à fait, c'est un risque de chance. Monsieur Barny, vous devriez voter. »

M. BARNY : « J'attends quand même. »

M. le MAIRE : « Je propose de délibérer sur cette belle proposition.

La délibération est mise aux voix

**Adopté à l'UNANIMITE
(Pour : 42 dont 8 pouvoirs -Abstention : 1 M. Barny)**

Je vous remercie. »

N°9 Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), à compter du 1^{er} janvier 2023.

Rapporteur : Le MAIRE

Par délibération du 22 octobre 2008, le Conseil Municipal approuvait la création, à compter du 1^{er} janvier 2009, de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), se substituant à la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes.

Par délibération du 27 mars 2019, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables de la TLPE, conformément aux articles L. 2333-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Les tarifs dépendent du support, qui est distingué en deux catégories : les enseignes et les dispositifs publicitaires et pré-enseignes. Les enseignes concernent toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce. Les pré-enseignes concernent toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée et la publicité concerne toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention.

Les tarifs actuels sont les suivants :

| Par m² par an et par face | Tarif |
|---|--------------|
| 1° Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (non numérique) | 21,00 € |
| 2° Enseignes (- 12 m ²) | 15,70 € |

Pour les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique, le tarif est de trois fois le tarif prévu au 1°. Les dispositifs publicitaires et les pré-enseignes (non numérique) dont la superficie est supérieure à 50 m² doublent le tarif prévu au 1°.

Pour les enseignes, le tarif est multiplié par deux lorsque la superficie est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m², et par quatre lorsque la superficie est supérieure à 50 m². La superficie prise en compte est la somme des superficies des enseignes apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain, dépendances comprises, et relatives à une activité qui s'y exerce.

Il est prévu une indexation annuelle des tarifs sur l'inflation, conformément à l'article L. 2333-9 du CGCT.

A compter du 1^{er} janvier 2023, il est proposé d'appliquer les nouveaux tarifs suivants :

| Par m² par an et par face | Tarif |
|---|--------------|
| 1° Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (non numérique) | 22 € |
| 2° Enseignes (- 12 m ²) | 16,70 € |

Enfin, conformément à l'article L. 2333-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et par application du principe d'équité sur le territoire communal sur la taxation des enseignes, il convient de maintenir la suppression de l'exonération de droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 m².

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- confirmer la suppression de l'exonération de droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 m²,
- actualiser les tarifs applicables à Suresnes à compter du 1^{er} janvier 2023, comme énoncés ci-dessus.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. IACOVELLI : « En l'occurrence, mon intervention est un marronnier comme votre délibération.

Vous décidez d'augmenter une fois de plus cette taxe. Je ne remets pas en cause la taxe en soi, ce que je remets en cause, et je le fais depuis 2008 et l'application en 2009, c'est le choix que vous faites depuis 13 ans, celui de supprimer l'exonération prévue dans la loi du Gouvernement Fillon. Je le rappelle, cette loi prévoyait que toutes les enseignes de moins de 7 m² soient exonérées de fait de cette taxe.

Quand on parle de 7 m², ce sont les enseignes de lettre à lettre. Cela touche principalement les petits commerces de proximité qui, je ne vous le cache pas, souffrent particulièrement de cette crise dans notre ville et pas que dans notre ville.

Vous avez décidé, parce que la loi le permettait, de supprimer cette exonération prévue dans la loi. Je ne comprends pas le signe négatif envoyé à l'encontre des petits commerces de proximité.

Que nous taxions les grandes enseignes, que nous taxions les grandes marques et celles en tout cas qui ont les moyens d'avoir des grandes enseignes, je ne le remets pas en cause, il faut que nous trouvions des recettes pour nos communes, ce n'est pas le sujet.

Mais restons sur ce que prévoit la loi initialement, c'est-à-dire l'exonération pour des enseignes de moins de 7 m².

Je vous invite à calculer et à regarder les commerces concernés par les moins de 7 m², ce sont vraiment des petits commerces de proximité.

Même si cette taxe n'est pas énorme sur un budget, elle se situe en moyenne entre 150 et 200 € par an pour les commerces. Je pense que cette taxe n'est pas utile en cette période de crise. »

M. le MAIRE : « Merci. Je m'attendais à une telle intervention. »

M. CORVIS : « Au précédent Conseil municipal, nous avons évoqué la difficulté de certains commerçants de Suresnes qui étaient amenés à fermer pour des problèmes liés en partie à la crise. Nous aussi pensons que ce n'est pas la période, même si l'on n'a pas augmenté, vous l'avez dit, pendant deux ans, ces tarifs, de supprimer l'exonération, d'autant plus que vous n'en avez pas parlé et qu'elle est présente dans la délibération. Il est clair que nous nous y opposons. »

M. IACOVELLI : « Je suis ravi. Vous avez changé d'avis. »

M. le MAIRE : « M. Corvis a changé d'avis sur pas mal de sujets. Merci de le faire remarquer, ce n'est pas moi qui le fais. »

M. CORVIS : « Cela fait deux ans que je ne suis plus dans la majorité municipale et vous n'arrêtez pas d'en parler. Il semble que cela vous ait marqué plus que moi. »

M. le MAIRE : « Monsieur Corvis, j'aime quand les gens gardent à peu près des lignes droites ! »

M. CORVIS : « Tournez tout de même la page parce que les Suresnois attendent autre chose que le fait que vous rappeliez le passé. »

M. le MAIRE : « Et réciproquement.

Cela a le mérite de la simplicité parce que, lorsque vous passez à un système de moins de 7 m², on calcule au millimètre et vous allez vous retrouver avec des enseignes qui seront bricolées pour faire moins de 7 m².

On essaie d'avoir des enseignes les plus belles possibles. Nous travaillons d'ailleurs avec Sandrine du Mesnil et Bruno Jacon à une charte de la qualité des enseignes pour éviter de voir fleurir, pour le coup les Suresnois ne l'apprécient guère, des enseignes en plexiglas en général plutôt du fast-food un peu rapidement fait. Nous essayons de renforcer la qualité de ces enseignes.

Sur le plan de l'accompagnement des commerçants, pour le coup, on ne nous prendra pas en défaut de l'accompagnement que nous leur avons fait pendant toute cette crise, avec des gratuités sur tous les espaces, la mise à disposition d'espaces publics pour les restaurateurs notamment, la mise en place de Suresnes

boutique en ligne. Nous avons été très présents à leurs côtés et nous le restons puisque le sujet de la difficulté des commerces que vous abordez est l'e-commerce qui est en train de tuer tous nos commerces de centre-ville.

Chaque fois que l'on aborde le sujet, on dit "oh là, là, le commerce périclité". Je dis : "allez dans vos commerces, achetez vos bouquins dans nos librairies, etc."

Nous pâtissons de la proximité de Paris et de La Défense qui, elle-même, est en train de souffrir terriblement du télétravail puisqu'elle vivait beaucoup des courses des gens qui travaillent à La Défense. Nous sommes à 4 minutes de la Défense en tram.

Par ailleurs, nous souffrons de l'achat en ligne. Or, comme vous le savez, les jeunes générations mais aussi les middle achètent en ligne. C'est un vrai problème de fond.

Aujourd'hui, les grandes enseignes de commerces en ligne permettent de faire des achats et des renvois gratuits sans limite. Certains sont en train de changer de modèle d'ailleurs. Le grand frein notamment pour l'achat non-alimentaire était l'impossibilité d'essayer. Je prends l'exemple des chaussures, vous aviez des chaussures trop petites ou trop grandes, plus maintenant, parce que vous achetez trois paires, vous les essayez, vous gardez la bonne et renvoyez les deux autres.

Non seulement, l'empreinte carbone est catastrophique, mais cela tue complètement le commerce des chaussures et des vêtements. C'est un vrai combat.

Nous nous battons beaucoup avec Bruno Jacot et Sandrine du Mesnil pour essayer de faire venir des commerces et de vendre à Suresnes. C'est fait conjointement avec Vianney Raskin car l'attractivité de la ville pour les entreprises, c'est aussi d'avoir accès à du commerce de centre-ville. »

M. IACOVELLI : « Il y a aussi un problème de stationnement et d'attractivité du centre-ville comparé à la ville de Rueil qui a eu un programme de 10 ans d'aménagement de son centre-ville, qui a fait un certain nombre de sacrifices, mais qui a une politique de stationnement beaucoup plus attractive en souterrain et en surface pour accueillir les clients. Elle dispose de zones piétonnes beaucoup plus importantes, ce qui permet d'accueillir de plus en plus de commerçants. En tout cas, elle soutient les petites enseignes.

Nous avons une réelle difficulté. La rue des Bourets est en train de mourir alors que c'était la seule rue piétonne qui était un beau projet que j'ai soutenu. Je trouve que nous avons vraiment besoin de réinvestir dans le soutien des commerces et d'avoir une politique globale d'aménagement du centre-ville, pas seulement axée sur des terrasses gratuites. C'est très bien, nous l'avons soutenue mais la politique du commerce ne peut pas être que cela. »

M. le MAIRE : « Cela tombe bien, vous allez dire que nous appliquons votre programme, décidément ! Si vous avez suivi les différents ateliers de Construisons ensemble le Suresnes de demain, vous savez que tout un volet est consacré à l'aménagement du centre-ville, à l'entrée de ville, à l'aménagement des bords de Seine. Ils font chacun l'objet d'un comité de pilotage, de travaux et d'études qui ont déjà été lancées. J'en profite pour remercier le département, qui a un laboratoire d'innovations, qui nous a accompagnés pour commencer à travailler sur un plan guide du centre-ville. Nous allons donc revoir le centre-ville. Il y a un projet sur la place Henri IV, sur la rue du Mont Valérien, mais par extension sur l'ensemble du centre-ville.

La rue des Bourets, quant à elle, a été rénovée. Le sujet n'est pas tant la qualité de la rue elle-même, mais le fait que le commerce non alimentaire souffre beaucoup.

Pour avoir habité il y a pas mal d'années à Rueil, je confirme que s'y trouvent au centre-ville, un joli petit centre-ville, des enseignes internationales dont je ne citerai pas le nom. Comme vous le savez, lorsque l'on habite Rueil, on ne va pas à la Défense parce qu'il faut prendre sa voiture, ce qui est vraiment galère. On ne dira pas de mal de Rueil parce que c'est une très belle ville, mais elle a les inconvénients de ses avantages. C'est une ville très verte, très étendue, c'est quasiment la commune la plus grande du département et elle est très mal desservie par les transports en commun.

Vous n'allez donc pas à La Défense. Vous avez effectivement une possibilité de développer du commerce et une zone de chalandise autour du centre-ville de Rueil qui, par ailleurs, n'a pas été ravagé par certaines majorités il y a bien des années en le rasant pour en faire un habitat sur dalle, jusqu'à ce qu'en 1983, on

arrête le massacre.

C'est vrai que le centre-ville de Rueil est typique, il est très joli. Ils ont cet atout et surtout celui de l'éloignement de La Défense.

Vous avez le même sujet à Saint-Germain-en-Laye où ils ont de belles enseignes. »

M. IACOVELLI : *« On peut aussi parler de Puteaux, une commune sur La Défense, qui n'a pas le même problème : il y a un certain nombre de commerces. »*

M. le MAIRE : *« Détrompez-vous. Il y a trois rues à Puteaux et le commerce n'y est pas si florissant.*

Monsieur Iacovelli, nous nous attaquons, avec un programme, à l'amélioration du centre-ville parce que je partage complètement la conviction selon laquelle ce doit être un lieu où l'on puisse boire un pot, se garer. C'est la réflexion que nous menons autour de la piétonisation et de la possibilité de mettre un ticket parking pour attirer, nous l'avons mis dans notre programme, cela n'était pas dans le vôtre. »

M. IACOVELLI : *« Dans notre programme, nous proposons la baisse des prix, vous, vous les avez augmentés. »*

M. le MAIRE : *« Vous aviez le verdissement automatique de l'ensemble des espaces. »*

M. IACOVELLI : *« Ce que vous avez fait sur la place de la paix. Nous pouvons le faire pendant 6 ans, il n'y a pas de souci. »*

M. le MAIRE : *« Cela tombe mal, c'est nous qui avons été élus !*

Nous sommes pleinement mobilisés autour de ce sujet mais, et je lance un appel à tous ceux qui nous écoutent, y compris vous, il faut faire ses achats à Suresnes, il faut être patriotes. »

M. IACOVELLI : *« Vous en doutez ? J'habite à Suresnes, je consomme à Suresnes. »*

M. le MAIRE : *« Non, je n'en doute pas, mais relayez le sujet. Si, au lieu d'acheter ses livres à la Fnac ou chez Amazon, on les commande chez nos deux libraires, nous les sauvons, qui, grâce à Dieu, fonctionnent bien. »*

M. IACOVELLI : *« Je ne sais pas si c'est grâce à Dieu ! »*

M. le MAIRE : *« C'est une expression. Je sais bien que l'on ne peut plus rien dire.*

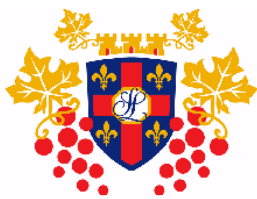
Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

La délibération est mise aux voix

Adopté à la MAJORITE

(Pour : 34 dont 6 pouvoirs - Contre : 9 dont 1 pouvoir le Groupe Suresnes pour seule ambition, le Groupe Avec vous pour Suresnes et M. Barny)

Je vous remercie. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

S U R E S N E S

RESSOURCES HUMAINES

N°10 Actualisation du tableau des emplois

Rapporteur : Le MAIRE

Le tableau des emplois fixe les effectifs théoriques des emplois permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Ce tableau doit être réactualisé en fonction des mouvements de personnel et de l'évolution de la carrière des agents (départs, recrutements, avancements de grades et promotions internes).

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

L'ensemble des emplois est inscrit sur le cadre d'emplois du grade pour lequel ils sont affectés.

Ces emplois ont vocation à être occupés par des fonctionnaires. Toutefois, si la recherche de candidatures statutaires s'avère infructueuse, les emplois pourront être pourvus par des contractuels.

Pour répondre aux besoins des services, cette délibération prévoit en dehors de certains mouvements de personnel :

- Création d'un poste de média social manager pour le service Communication Evènementiel,
- Création d'un poste de chargé de projet et d'animation et un Responsable pour l'ouverture de la structure de la Maison pour les familles en octobre 2022,
- Création d'un poste de chargé d'accueil des publics fragiles à temps non complet,
- Création d'un poste d'animateur zik-studio pour le conservatoire,
- Créations de postes de professeurs à temps non complet pour le conservatoire pour la rentrée de septembre 2022 (nouvelles disciplines : 4 h guitare électrique, 4h basse électrique, 4h chef d'orchestre, 2h Hip Hop, ajout de 2h hautbois pour l'orchestre à l'école),
- Création de 8 postes à temps non complet dans le cadre de la réorganisation du service des sports et du changement de l'amplitude horaire d'accueil des installations sportives.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les modifications du tableau des emplois du personnel communal comme suit :

EMPLOIS A TEMPS COMPLET

| Grade / emploi | Catégorie | Créations | Suppressions | Total Postes |
|-------------------------------------|-----------|-----------|--------------|--------------|
| Filière administrative | | | | |
| Attachés territoriaux | A | 1 | 0 | 98 |
| Rédacteurs territoriaux | B | 2 | 0 | 43 |
| Adjoints administratifs terr. | C | 0 | -2 | 157 |
| TOTAL Filière administrative | | 3 | -2 | |
| Filière culturelle | | | | |

| | | | | |
|--------------------------------------|---|-----------|------------|-----|
| Bibliothécaires terr. | A | 1 | 0 | 8 |
| Assistants terr. de conservation | B | 0 | -1 | 14 |
| Assistants d'enseignement artistique | B | 2 | -1 | 16 |
| TOTAL Filière culturelle | | 3 | -2 | |
| Filière médico-sociale | | | | |
| Educateurs terr. de jeunes enfants | A | 2 | 0 | 45 |
| Agents terr. spécialisés Ecole Mat. | C | 0 | -1 | 38 |
| Agents sociaux terr. | C | 0 | -1 | 78 |
| Total Filière médico-sociale | | 2 | -2 | |
| Filière animation | | | | |
| Animateurs territoriaux | B | 6 | 0 | 27 |
| Adjoints territ d'animation | C | 0 | -5 | 73 |
| TOTAL Filière animation | | 6 | -5 | |
| Filière sportive | | | | |
| Educateur terr. des APS | B | 1 | 0 | 15 |
| TOTAL Filière sportive | | 1 | 0 | |
| Filière technique | | | | |
| Ingénieurs territoriaux | A | 1 | 0 | 20 |
| Agents de maîtrise terr. | C | 0 | -1 | 56 |
| Adjoints techniques territ. | C | 0 | -1 | 278 |
| TOTAL Filière technique | | 1 | -2 | |
| TOTAL GENERAL | | 16 | -13 | |

EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

| Grade / emploi | Catégorie | Créations | Suppressions |
|-------------------------------|-----------|--|---|
| Filière administrative | | | |
| Adjoints administratifs terr. | C | + 1 poste à 75% | |
| Filière culturelle | | | |
| Assistants terr. Ens. Artist. | B | +1 poste à 20% +1 poste à 30% +1 poste à 40% +1 poste à 60% +1 poste à 20% +1 poste à 20% +1 poste à 75% +1 poste à 25% +1 poste à 35% +1 poste à 45% +1 poste à 55% | -1 poste à 60% -1 poste à 20% - 1 poste à 10% -1 poste à 22.5% -1 poste à 90% -1 poste à 32.5% |
| Filière animation | | | |

| | | | |
|-------------------------------|---|--|-------------------|
| Adjoints terr. d'animation | C | | -1 poste à 85% |
| Filière sportive | | | |
| Educateur terr. des APS | B | | -1 poste à 80% |
| Filière technique | | | |
| Adjoints techniques territ. | C | + 3 postes à 60 % + 2 postes à 74.3 % + 3 postes à 47.14 % | |
| Filière médico-sociale | | | |
| Médecins | A | +1 poste à 40% +1 poste à 41.43 % | -1 poste à 81.43% |

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « Cela appelle-t-il des observations ?...

J'en profite pour dire que Mme de Lamotte donne son pouvoir à Mme Bethouart-Dolique.

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

(Pour : 40 dont 8 pouvoirs

Abstention : 3 du Groupe Avec vous pour Suresnes)

Je vous remercie. »

| | |
|-------------|--|
| N°11 | Modification d'une disposition de la délibération n°14 du 1^{er} juillet 2021 instituant le RIFSEEP |
|-------------|--|

Rapporteur : Le MAIRE

Par délibération du 1^{er} juillet 2021, le Conseil Municipal a institué le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

L'article 8 de la délibération prévoyait, pour les agents ayant une augmentation supérieure à 30% de leur régime indemnitaire servi initialement, un lissage du montant de l'augmentation sur une durée de 3 ans.

Cette disposition ne concernant que 8 agents et les montants n'étant pas conséquents, il est proposé un retrait de cette disposition qui n'a pas été mise en œuvre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Approuver le retrait de la disposition de lissage sur 3 ans de l'augmentation du régime indemnitaire induite par la mise en place du RIFSEEP prévue dans la délibération du 1^{er} juillet 2021.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « Y a-t-il des observations ?... »

M. D'ASTA : « Comme à l'habitude, vous ne donnez pas trop de précisions sur ces choses-là. A-t-on bien respecté ce que l'on a voté en juillet 2021 ? L'accord a-t-il été respecté ?

J'aimerais savoir combien de personnes faisaient partie de cette indemnité. Combien d'agents peuvent en bénéficier ? Nous ne le savons pas. »

M. le MAIRE : « Il est marqué : 8. »

M. D'ASTA : « Non, il en reste 8. »

M. le MAIRE : « Non. L'augmentation de 30 % grâce à l'application du régime ne concernait que 8 agents. »

M. D'ASTA : « Et les autres ? »

M. le MAIRE : « Tous les autres sont au Rifseep puisque c'est un régime indemnitaire général. »

M. D'ASTA : « Peut-on connaître les grades des 8 ? »

M. le MAIRE : « On vous les communiquera. C'était des agents de catégorie C, me souffle-t-on. Cela faisait des augmentations temporaires. Une fois cette disposition appliquée, on s'est rendu compte qu'il ne servait à rien de "rallonger la mèche", il fallait tout leur donner la première année. C'est un avantage pour les agents, on ajuste.

C'est une délibération un peu technique, vous l'aurez compris.

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à l'UNANIMITE

(Pour : 40 dont 8 pouvoirs -Abstention : 3 du Groupe Avec vous pour Suresnes)

Je vous remercie. »

| | |
|-------------|--|
| N°12 | Revalorisation de la rémunération des membres et accompagnateurs des jurys du conservatoire |
|-------------|--|

Rapporteur : Le MAIRE

Par délibération du 18 décembre 2013, le Conseil municipal avait fixé l'indemnité aux membres et accompagnateurs des jurys appelés à siéger aux concours du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique à 28 € bruts de l'heure.

Afin de tenir compte des taux pratiqués dans les établissements de même nature et reconnaître l'expertise pédagogique et artistique des membres des jurys,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Fixer le taux de rémunération des membres et accompagnateurs des jurys à 30 € bruts de l'heure à compter du 1^{er} septembre 2022.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « Y a-t-il des observations ? »

M. BARNY : « Je voterai contre cette délibération parce qu'une fois de plus, on parle de conservatoire, d'un accès à la culture qui n'est pas pour tous, c'est une réalité certaine sur le terrain. Depuis deux ans, vous dites Monsieur le Maire, que l'accès à la culture est pour tous, mais malheureusement, beaucoup de familles sont lésées, c'est compliqué. Je ne vais pas encore favoriser ce type de délibération. Cela n'a rien à voir avec les personnes qui travaillent parce qu'elles gagnent leur vie.

Une fois de plus, le conservatoire ne donne pas accès à toute la population même si vous me dites le contraire. »

M. le MAIRE : « En effet je vais vous dire le contraire. Nous n'arriverons pas à nous entendre. D'une part, le conservatoire applique une tarification échelonnée, les catégories les plus fragiles financièrement ont accès à des tarifs très avantageux.

D'autre part, il y a des portes ouvertes, des actions vigoureuses sont menées dans les écoles, c'est là que cela se passe, on est sûr de toucher l'ensemble des enfants, etc. Nous avons d'ailleurs un directeur, un personnel qui fait le tour des écoles. Je vous engage à venir écouter - c'est d'ailleurs très beau - l'orchestre à l'école du collègue Henri Sellier, vous verrez que ce n'est pas du tout une sélection sociale. Ils font un très beau travail.

Je ne suis pas là pour stigmatiser les enfants de familles plus privilégiées.

On sait qu'il y a une intimidation vis-à-vis de la culture et qu'il faut lutter contre. La feuille de route donnée au théâtre Jean Vilar que vous connaissez est de développer des activités plus proches encore. Cela avait été bien développé par Olivier Meyer et sa nouvelle directrice Carolyn Ocelli, qui prend ses fonctions demain matin et qui est particulièrement mobilisée. Isabelle de Crecy qui est au siège du Conseil d'administration y veillera particulièrement.

C'est un vrai combat, je vous rejoins, mais c'est un combat culturel au fond et psychologique.

Oui, des institutions restent très coûteuses, mais même pour les plus coûteuses, je pense à l'Opéra national de Paris par exemple, il y a des tarifs extrêmement favorables. Cela coûte toujours plus que le prix d'une place de cinéma, c'est sûr parce que les tarifs pour l'opéra vont jusqu'à 300 €. C'est très cher, mais on peut s'enorgueillir en France, cela couvre tous les gouvernements passés et toutes les collectivités, il y a un vrai engagement pour la culture.

Le plafond de verre est psychologique, il doit se traiter à travers l'éducation parce qu'il existe beaucoup

d'offres très accessibles y compris l'offre gratuite.

J'ai été très heureux que l'on puisse organiser, avec Louis-Michel Bonne, le concert des années 80. C'était gratuit, c'était la fête et il y avait toutes les familles. J'espère que des familles n'ont pas renoncé à y aller considérant que ce n'était pas pour elles ou peut-être y sont-elles allées.

C'est tout le travail que l'on doit engager. Je compte bien sur vous, vous qui êtes dans l'un de ces quartiers, pour relayer cette affaire, il faut que l'on soit partenaire sur ces sujets plus qu'en opposition. Pour le coup, c'est une conviction très ancrée que je porte très personnellement. Mes collègues Sophie de Lamotte et Valérie Béthouart-Dolique m'accompagnent toutes les deux dans la démarche culturelle.

Cela engage bien évidemment tous les autres élus de la jeunesse, cela commence avec la petite enfance, le sport, la culture, c'est un sujet.

Merci de m'avoir permis de faire cette petite explication sur ce dossier important.

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à la MAJORITE

(Pour : 42 dont 8 pouvoirs -Contre : 1 M. Barny)

Je vous remercie. »

| | |
|-------------|---|
| N°13 | Fixation du taux de rémunération des intervenants recrutés occasionnellement pour remplacer des enseignants du conservatoire |
|-------------|---|

Rapporteur : Le MAIRE

En cas d'absence des enseignants du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, afin de pouvoir les remplacer rapidement pour accueillir les élèves, la Ville de Suresnes est susceptible de recruter occasionnellement des intervenants vacataires.

Il est proposé un taux de rémunération de 20 euros bruts de l'heure pour un intervenant ne disposant pas d'un diplôme d'Etat ou n'ayant pas 10 ans d'expérience et 30 euros bruts de l'heure pour les intervenants titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un certificat d'aptitude ou équivalent ou ayant plus de 10 ans d'expérience.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le montant de la rémunération horaire brute fixée en fonction des conditions exposées ci-dessus pour le recrutement des intervenants du conservatoire recrutés occasionnellement par la ville de Suresnes pour remplacer des enseignants absents.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « Y a-t-il des observations ?... »

(Aucune.)

Nous passons au vote.

J'imagine que le vote est le même.

La délibération est mise aux voix

**Adopté à la MAJORITE
(Pour : 42 dont 8 pouvoirs - Contre : 1 M. Barny)**

Je vous remercie. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

S U R E S N E S

FINANCES

N°14 Sortie de l'actif des biens de faible valeur

Rapporteur : Guillaume BOUDY

La délibération n°20 du 15 novembre 2017 a fixé les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. Le Conseil a fixé à 500 € TTC le montant des biens à faible valeur.

Les biens de faible valeur sont ceux d'un montant unitaire inférieur à ce seuil, et sont amortis en une annuité unique, au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Par mesure de simplification, et sur décision de l'assemblée délibérante, l'instruction budgétaire et comptable M14, permet la sortie de ces biens de l'actif de la ville et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Ces biens sont conservés à l'inventaire physique de l'ordonnateur s'ils sont toujours utilisés. Par ailleurs, en cas de cession de biens de faible valeur totalement amortis qui auraient au préalable été sortis de l'inventaire comptable et de l'état de l'actif, il convient de considérer que ces biens ne constituent plus des immobilisations. Par conséquent, le produit de la cession sera enregistré en section de fonctionnement, en produit de gestion courante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter la sortie annuelle, de manière systématique, des biens de faible valeur totalement amortis à compter de l'exercice 2022

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. IACOVELLI : « On regarde la partie des amortissements à chaque budget.

J'avais mis l'accent sur les biens de faible valeur, des biens de moins de 500 € amortis parfois sur 5 ans. En tout cas, ils étaient dans les amortissements et non pas dans les charges directes. Je voulais savoir si cela correspondait également à cette délibération. Je me rappelle que l'on avait fixé ce montant à 500 € dans un précédent Conseil municipal, je ne me souviens pas que c'était en 2017. Il serait peut-être bien qu'on l'applique sur les tableaux d'amortissement. »

M. le MAIRE : « Elle est appliquée. On amortit les biens de moins de 500 € TTC en un an. En revanche, on ne les sortait pas de l'inventaire comptable. Ils étaient à la valeur 0 du coup, un peu inutilement car nous alourdissions nos comptes. Vous aviez une liste de biens qui étaient à leur valeur faciale et à leur valeur nette après amortissements. Cela n'avait aucun sens. On fait du peignage et du nettoyage de l'actif. Cela évite d'avoir x lignes comptables, sachant qu'elles n'ont plus de valeur comptable puisqu'ils ont été amortis.

Cela permet de préciser cette délibération qui est assez ténébreuse, à cette heure tardive.

S'il n'y a pas d'autres observations, nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

**Adopté à l'UNANIMITE
(Pour : 43 dont 8 pouvoirs)**

Je vous remercie. »

N°15 Sortie de l'actif des immobilisations totalement amorties acquises au 31 décembre 2010.

Rapporteur : Guillaume BOUDY

La Ville s'est engagée auprès de la Chambre Régionale des Comptes à intensifier ses travaux de rapprochement entre l'état de l'actif dressé par le comptable public et l'inventaire de l'ordonnateur.

Les biens renouvelables acquis par la Ville sont traités conformément aux dispositions de l'instruction M14 ; ainsi un numéro d'inventaire leur est attribué pour permettre le suivi jusqu'à leur sortie du patrimoine.

À la suite d'un audit comptable réalisé conjointement entre la ville et le trésorier, il a été proposé de sortir les biens amortis acquis avant le 31 décembre 2010, portant sur une série d'articles définis dans ce rapport d'audit. Le 1^{er} juillet 2021, le Conseil Municipal a accepté d'apurer les comptes 2121 (plantations), 2183 (le matériel informatique), 2184 (le mobilier) et 2188 (autres immobilisations corporelles).

Après une nouvelle analyse de l'état de l'actif, sur les préconisations du comptable public, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'apurement des comptes 205 : Concessions et droits similaires, droits, brevets, licences, logiciel, 2051 : Concessions et droits similaires, 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques, 21568 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile et 21578 : Autre matériel et outillage de voirie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter la sortie de l'actif des immobilisations totalement amorties et acquises au 31 décembre 2010 pour les biens suivants :

| Articles d'acquisition concernés | Nombre de fiches concernées | Date acquisition maximum | VNC | Motif de sortie | Date de sortie | Montant |
|----------------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----|-----------------|----------------|----------------|
| 205 | 362 | 31/12/2010 | 0 | Mise en réforme | 31/12/2022 | 1 812 891,62 € |
| 2051 | 401 | 31/12/2010 | 0 | Mise en réforme | 31/12/2022 | 1 303 144,61 € |
| 2158 | 152 | 31/12/2010 | 0 | Mise en réforme | 31/12/2022 | 769 105,00 € |
| 21568 | 7 | 31/12/2010 | 0 | Mise en réforme | 31/12/2022 | 25 856,84 € |
| 21578 | 573 | 31/12/2010 | 0 | Mise en réforme | 31/12/2022 | 1 332 836,17 € |
| total | 1495 fiches | | | | total | 5 243 834,24 € |

La délibération est mise aux voix

**Adopté à l'UNANIMITÉ
(Pour : 43 dont 8 pouvoirs)**

Je vous remercie. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

COMMERCE

| | |
|-------------|--|
| N°16 | Protocole d'accord pour la bonne poursuite de l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville de Suresnes par la Société les fils de Madame GERAUD |
|-------------|--|

Rapporteur : Bruno JACON

Le partenariat avec la Société « les fils de Madame GERAUD » pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville de Suresnes remonte à 1993. Il s'est enrichi en 2016 d'une collaboration pour la rénovation du marché Caron-Jaurès (espaces intérieurs de la halle Caron-Jaurès et espaces extérieurs de la place Caron-Jaurès).

Ce protocole d'accord est un aménagement financier entre la Ville de Suresnes et la Société « les fils de Madame GERAUD » afin d'assurer la bonne poursuite de cette concession qui aurait dû prendre fin le 31 mars 2028 mais qui a été impactée par la crise du COVID du 23 mars 2020 au 11 mai 2020.

Le protocole comptabilise les différentes sommes dues à la société « les fils de Madame GERAUD » en prenant en compte les dépenses, avances, pertes constatées dans les résultats d'exploitation, mises à la charge de ladite société :

- Remboursement des sommes engagées par le délégataire auprès du Cabinet CANTAL-DUPART, architecte missionné par la ville, pour des études préalables aux travaux du marché Caron-Jaurès : 49 680 € (quarante-neuf mille six cent quatre-vingts euros) TTC.
- Indemnisation du délégataire pour perte constatée dans les résultats d'exploitation lors de la réalisation des travaux ayant exigé la fermeture de la Halle de juillet à septembre 2017 : 47 855 € (quarante-sept mille huit cent cinquante-cinq euros).
- Diminution d'une partie de la redevance d'occupation temporaire de 2020 suite à la fermeture des marchés de mars 2020 à mai 2020 et en partie sur l'année 2021 pour crise sanitaire COVID : 49 299,97 € (quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) TTC.

Suspension de l'application de l'indexation de la redevance sur 2 années, 2022 et 2023, où elle restera fixée à son montant de 2021 en contrepartie de la mise en place de bâches nouvelle génération.

Enfin, conformément aux textes applicables, le protocole prolonge de 3 mois la durée de la concession qui se terminera le 30 juin 2028 pour compenser la fermeture COVID, les parties s'engageant à renoncer à tout recours à la suite de ce protocole.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le protocole d'accord pour la bonne poursuite de l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la ville de Suresnes par la Société les fils de Madame GERAUD (cf. annexe),
- Autoriser le Maire à signer ledit protocole et tous documents afférents.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « Cette délibération a fait l'objet de beaucoup de discussions avec cette entreprise. Je remercie Mme du Mesnil, M. Jacon et les services qui se sont activés pour trouver la bonne solution, solder les vieilles affaires liées aux crises, aux travaux et obtenir l'installation de nouvelles bâches que nous attendons avec impatience, elles nous sont promises pour la rentrée de septembre. »

M. IACOVELLI : « Vous connaissez mon amour démesuré pour la Société les Fils de Mme Géraud. Nous avons eu plusieurs fois le débat, avec votre prédécesseur aux finances, M. Ménard, et vous quand vous étiez adjoint aux finances. »

M. le MAIRE : « Jacques Ménard dit Maître Jacques. »

M. IACOVELLI : « Je pense sincèrement qu'il y a un vrai problème de redevance sur la société délégataire. Si mes souvenirs sont bons, nous étions aux alentours de 150/176 000 € de redevances reversées par la Société sur un chiffre d'affaires déclaré de 500 000 €.

J'ai toujours pensé qu'il fallait reprendre ce marché en gestion directe. Je ne suis pas contre les délégations, j'ai voté pour un certain nombre d'entre elles dans ce Conseil, mais pour ce qui est des marchés forains, le prix du mètre linéaire est actuellement plus cher que celui de Neuilly, ce qui est particulier. Cela a un impact sur les commerçants qui le répercutent sur les prix pratiqués aux Suresnois. Du coup, on voit aujourd'hui une dégradation d'un certain nombre de marchés. Je ne parle pas du marché Caron qui est encore de très belle qualité, même si l'on peut s'interroger sur les emplacements et l'absence de commerces sur l'ensemble de la dalle au profit de la place devant la boulangerie. Je trouve que cela mériterait une réorganisation, mais cela n'a rien à voir avec le mètre linéaire.

À Zola, on voit bien qu'il y a une baisse de qualité sur un certain nombre d'emplacements. Or, je trouve que le prix augmente régulièrement. 18 000 € HT d'animations par année prélevés sur les commerçants forains sans pour autant qu'il y ait une forte animation des marchés. J'entends bien le fait que l'on ait traversé une période de Covid, cela dit, c'était déjà le cas précédemment et on rencontrait les mêmes problèmes.

S'agissant des bâches, je remercie M. Jacon d'avoir œuvré sur leur qualité. Celles auxquelles vous faites référence sont les bâches et les parasols qui sont au-dessus des commerçants volants, sur la rue Zola »

M. IACOVELLI : « Il serait intéressant de fixer un certain nombre de règles. Si l'on veut avoir un marché de qualité, il faut aussi que l'on impose un certain nombre de règles aux commerçants volants, les casuels. Dans un certain nombre de communes, on leur impose une couleur de parasol, une couleur de bâche pour obtenir une uniformité, une prestation visuelle de qualité pour les habitants. Si le centre-ville avait cela, nous éviterions la friperie sous un certain nombre de bâches.

J'ai regardé, dans le cadre de cette délibération, le rapport des différents délégataires qui nous est fourni chaque année. J'ai vu le chiffre d'affaires déclaré, mais on n'a jamais connaissance des comptes. Je pense qu'il serait intéressant que le Conseil municipal puisse avoir les comptes réels de cette société, délégataire depuis plusieurs années. Elle est engagée encore avec nous jusqu'en 2028.

Nous ne voterons pas ce protocole pour différentes raisons et notamment en raison du fait d'un engagement de non-recours possible à l'égard de ce protocole. Je pense qu'il faut garder la liberté de pouvoir se retourner contre cette société. Il serait peut-être aussi intéressant d'avoir l'étude de la sortie de ce marché de cette délégation. M. Menard l'avait fait à l'époque. Nous étions à plus de 3,50 M€ sur cette sortie de délégation.

Je pense qu'il serait intéressant d'avoir le détail sur l'utilisation de l'animation et le nombre de casuels déclarés, le nombre d'abonnés déclarés pour s'assurer que tout est en cohérence. »

M. le MAIRE : « Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ?...

(Aucune.)

Sur le sujet, vous prendrez acte du fait que nous avons commencé à resserrer un peu l'étreinte sur notre délégataire. En tant qu'adjoint aux finances, j'ai mis fin à une pratique ancienne qui n'est pas propre à Suresnes, tout le monde fait comme cela, qui consistait à faire payer des travaux par le délégataire. Cela avait pour effet de rallonger le marché, c'est ainsi que l'on s'est retrouvé avec des marchés à 35 ans.

Nous avons donc mis fin à cette pratique, d'où le problème avec Cantal-Dupart puisque nous avons refusé que les travaux n'entrent dans l'échange de : je fais les travaux et on rallonge encore le délai. C'est tout à fait légal mais cela nous lie pour des années et des années.

Malgré cela, la délégation se termine en 2028. La question du prochain modèle de gestion se posera très ouvertement : est-ce de la délégation ? Est-ce de la régie ? Si cela devait être de la délégation, on rouvrira complètement et, entre-temps, nous allons observer les modèles des autres marchés.

Je ne sais pas si on est plus cher que Neuilly, en tout cas, nous sommes dans la moyenne. Nous sommes attachés à la qualité comme vous, la preuve : nous nous battons pour avoir de belles bâches. Nous allons finir par les obtenir. Je n'exclus pas votre remarque sur les casuels sur l'harmonisation, que nous avons commencé à faire d'ailleurs. Ce n'est pas simple parce que vous connaissez nos commerçants. On les aime bien, mais quand on leur dit : ce serait bien de ne pas avoir les cartons plus ou moins éventrés, etc. Ils finissent par le faire avec un peu de force de conviction, amicalement.

Parfois, c'est avec le délégataire qu'il faut imposer une sélection des gens qui viennent, parce que, en bout de marché, des gens viennent vendre un peu n'importe quoi.

Sur la qualité même du marché, je ne vous rejoins pas. Nous avons depuis très longtemps les mêmes commerçants, vous les connaissez comme nous, ils n'ont pas beaucoup changé. Ils vendent toujours des produits de qualité. Il n'est pas non plus inutile d'avoir aussi des friperies, de la seconde main sur des vêtements parce que nous sommes une ville populaire et nous voulons le rester. Il faut que nous puissions avoir accès à des produits abordables. Je pense au non-alimentaire. La possibilité d'acheter des vêtements dégriffés ou des objets discountés intéresse pas mal les Suresnois.

Je ne dis pas que c'est parfait, vous savez combien la discussion avec les délégataires est difficile, ils sont tous un peu comme cela. Par ailleurs, quand ils ont la durée devant eux, c'est compliqué.

En ce qui concerne l'objet du protocole, comme pour tous les protocoles de transaction, on passe une transaction. On est en contentieux au fond puisque l'on n'est pas d'accord. Soit c'est la transaction soit c'est le procès. Comme il vaut mieux un bon compromis qu'un mauvais procès comme dit l'adage, parce que si c'est pour ruiner la ville en frais d'avocat pour obtenir au bout du compte la même chose, si vous regardez le sujet le cabinet Cantal-Dupart a effectivement fait des travaux. Ils avaient commencé à faire travailler un Cabinet lorsque nous avons dit que nous ne voulions pas ce modèle, que nous ne voulions pas que les travaux soient faits par eux. Ils nous ont dit : j'ai une facture de l'architecte. À un moment donné, il faut bien la payer. Il faut assumer le choix que l'on fait. La contrepartie est que ce n'est plus en 2032 mais 2028. On assume.

Je vous rejoins, une transaction ne peut être contestable ensuite, c'est son objet même et son intérêt juridique. On peut renoncer à je ne sais quoi, mais en tout cas, nous sommes sûrs de ce que nous avons. Tous les efforts qui ont été faits, et je connais le travail réalisé par Sandrine et Bruno, ont consisté à clarifier de façon à avoir quelque chose de cadré avec Les Fils de Mme Géraud. Il est vrai que les marchés sont toujours des choses un peu... Cela fait partie de la culture ! Nous sommes là pour recadrer un peu les choses.

Nous partageons le même objectif : avoir le plus beau marché, de la qualité qui reste abordable et accessible, ce qui n'est pas simple non plus. J'ai de la part des Suresnois de bons retours sur nos marchés. Nous avons pas mal de non Suresnois qui viennent sur nos marchés. »

M. IACOVELLI : « *Je suis d'accord avec vous sur le fait que le marché doit proposer de la qualité à des prix abordables. C'est pour cela aussi que cette société en particulier exerce des prix différents au mètre linéaire d'une ville à l'autre. Cela prouve bien que la négociation se fait aussi à l'échelle locale. Si le prix du mètre linéaire de ce délégataire était le même pour l'ensemble des marchés, cela pourrait s'entendre, mais ce n'est pas le cas. »*

M. le MAIRE : « *En matière de prix, il faut regarder le coût complet.*

Vous savez que nous prenons en charge le débarrasage de toutes les ordures et la totalité du nettoyage. Quand les tarifs sont plus avantageux, on demande aux commerçants de ramasser leurs ordures. Nous avons donc fait le choix de nous occuper du ramassage parce que nous considérons que c'est plus pratique pour les commerçants de faire ainsi et que c'est mieux fait. C'est mieux nettoyé en ramassant tout d'un coup. Au moins, comme cela, nous sommes sûrs d'avoir une place nette. Nous serions sans doute obligés de passer derrière. Évidemment, cela a un coût.

M. IACOVELLI : « *Le problème est que ce sont les Suresnois qui payent le nettoyage avec leurs impôts et que c'est le délégataire qui encaisse et non la ville. »*

M. le MAIRE : « *Cela joue évidemment sur la redevance que nous percevons. »*

M. IACOVELLI : « *Aujourd'hui, nous allons encore aider le délégataire en prolongeant et en l'aidant par rapport à la Covid. Ce délégataire est la seule entreprise à ne pas avoir été aidée en France pendant cette*

crise, en compensation ? »

M. le MAIRE : « *C'est le delta.*

Ils ont reçu des aides. Cela a été discuté, voire discuté pied par pied. Cela a mis pas mal de temps puisque l'on ne présente le protocole que maintenant. Je peux vous dire que nous avons été très regardants. Si nous proposons au Conseil municipal de voter cette délibération c'est parce que nous estimons que nous avons trouvé le bon point d'équilibre. »

M. IACOVELLI : « *Qu'en est-il de l'accès aux comptes ? »*

M. le MAIRE : « *Nous pouvons les mettre à disposition. »*

M. IACOVELLI : « *Le délégataire doit vous les fournir. »*

M. le MAIRE : « *Il nous fournit les comptes qu'il doit nous fournir au titre de cette délégation. »*

M. IACOVELLI : « *C'est plus complet que ce qu'il y a dans le rapport du Conseil municipal. C'est ce à quoi nous voudrions avoir accès. »*

M. le MAIRE : « *Bruno Jacou a une connaissance plus approfondie de la ligne de compte. »*

M. IACOVELLI : « *Je vous remercie. »*

M. le MAIRE : « *Y a-t-il d'autres observations ?...*

(Aucune.)

Nous passons au vote.

La délibération est mise aux voix

Adopté à la MAJORITE

(Pour : 34 dont 7 pouvoirs - Contre : 6 le Groupe Suresnes pour seule ambition et M. Barny – Abstention : 3 du Groupe avec vous pour Suresnes)

Je vous remercie.

Nous en avons fini avec les délibérations. Nous passons aux décisions. »



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

S U R E S N E S

DECISIONS

Information du Conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée

| N° de marché | Prestations | Titulaire(s) | Montant(s) / Durée |
|--|---|---|---|
| MAPA / CONTRATS / LETTRES DE CONSULTATION | | | |
| 21MG000082 | Prélèvements et analyses d'eau de distribution dans le cadre de la lutte contre la légionellose, dans le cadre de la consommation humaine, et analyses microbiologiques. | AGROBIO | 1 an reconductible 3 fois Pas de montant minimum Montant maximum : 37 500 € HT |
| 22MG000034 | Contrat d'entretien sur le réseau de télédistribution de la Ville de Suresnes | SETEL | 1 an reconductible 3 fois Partie forfaitaire : 3 700 € HT par période Partie à bons de commande : Montant maximum : 8 500 € HT par période |
| 21MG000109 | Réalisation d'études et de missions de conseil en ingénierie des fluides pour la Ville de Suresnes | YAC INGENIERIE | 4 ans fermes Pas de montant minimum Montant maximum : 150 000 € HT |
| 21MG000071 | Équipement et maintenance de systèmes de brumisation haute pression pour les espaces publics extérieurs de la Ville de Suresnes | BRUMIFRAIS | 4 ans fermes Pas de montant minimum Montant maximum : 120 000 € HT |
| 21MG000078 | Réalisation de prestations de formation et d'accompagnement destinées aux demandeurs d'emploi et/ou porteurs de projets Lot 1 : Réalisation de prestations de formation en français à visée professionnelle | ASSOFAC | 1 an reconductible 2 fois Montant minimum : 3 000 € HT Montant maximum : 6 666 € HT par période |
| 21MG000079 | Réalisation de prestations de formation et d'accompagnement destinées aux demandeurs d'emploi et/ou porteurs de projets Lot 2 : Réalisation de prestations de formation et d'accompagnement individualisés en matière de sensibilisation à la création d'activités destinées aux porteurs de projets | MIRABEAU CONSULTANTS | 1 an reconductible 2 fois Montant minimum : 4 000 € HT Montant maximum : 6 000 € HT par période |
| 21MG000080 | Réalisation de prestations de formation et d'accompagnement destinées aux demandeurs d'emploi et/ou porteurs de projets Lot 3 : Réalisation de prestations de formation et d'accompagnement en bureautique | ALFANO LAURENCE | 1 an reconductible 2 fois Montant minimum : 4 666 € HT Montant maximum : 6 666 € HT par période |
| 21MG000108 | Réalisation d'études et de missions de conseil en ingénierie des structures pour la Ville de Suresnes | INGENIERIE ET PATHOLOGIE DE LA CONSTRUCTION (IPC) | 4 ans fermes Pas de montant minimum Montant maximum : 200 000 € HT |

| | | | |
|------------|--|----------|---|
| 22MG000009 | Réalisation de diagnostics de recherche d'amiante, plomb, termites, diagnostics électriques, gaz, performance énergétique, loi Carrez, et élaboration et mise à jour des dossiers techniques amiante de la Ville de Suresnes | D&D DIAG | 4 ans fermes Pas de montant minimum Montant maximum : 100 000 € HT |
| 22MG000115 | Contrat d'exclusivité pour la maintenance du logiciel Oxalis pour la gestion des dossiers d'application du droit des sols, du cadastre et de l'urbanisme | OPERIS | 1 an reconductible 3 fois Montant minimum : 13 689,77 € HT Montant maximum : 19 500 € HT par période |

AVENANTS

| | | | |
|------------|---|-----------------------|---|
| 16MG000069 | Marché : Dialogue compétitif pour le contrat de performance énergétique pour les bâtiments communaux de la Ville de Suresnes Objet de l'avenant : augmentation du prix du marché à la suite de l'ajout et retrait de sites et travaux techniques supplémentaires sur les lieux existants | DALKIA | Montant de l'avenant : + 153 091 € HT Montant maximum : 17 961 130,11 € HT après avenant |
| 18MG000072 | Marché : Travaux de démolition de bâtiments ou d'ouvrages divers sur le territoire de la Ville de Suresnes Objet de l'avenant : changement de nom de Eiffage Démolition, nouveau nom : DEMCY | EIFFAGE DEMOLITION | pas d'incidence financière |
| 17MG000120 | Marché : Location et entretien des vêtements de travail pour les agents du service restauration Objet de l'avenant : prolongement de 1 mois du marché actuel entraînant une augmentation de 2 449 € HT | INITIAL | Montant de l'avenant : + 2 449€ HT Montant maximum : - initial : 150 000 € HT - après avenant : 162 649 € HT |

N°22035 Décision d'ester en justice

Un habitant a déposé une requête tendant à l'annulation de l'arrêté PC 92073 21 10038 du 27 septembre 2021 par lequel le Maire de Suresnes a délivré un permis de construire portant sur la réalisation de travaux et d'extension d'une construction existante, pour une surface de plancher totale de 60, 21 m² sur un terrain situé au 24, rue des puits à SURESNES.

A cet effet, il est nécessaire de désigner le Cabinet DRAI ASSOCIES pour défendre les intérêts de la Ville.

N°22036 Occupation Temporaire du Domaine Public au profit de la Maison d'Assistants Maternelles « Mes premiers pas »

La Ville souhaite promouvoir des initiatives afin de proposer davantage de places d'accueil aux familles suresnoises. L'installation d'un nouveau mode d'accueil non expérimenté sur la commune, une Maison d'Assistants Maternels, s'inscrit dans cette démarche. Cette MAM permettra d'accueillir jusqu'à 8 enfants de 2 ½ mois à l'entrée à l'école maternelle.

| Lieu | Adresse | Superficie | Montant | Durée |
|---|------------------|-------------------|-----------|-------|
| Maison indépendante au sein du gymnase du Belvédère | 65 rue Gambetta, | 84 m ² | 400 euros | 5 ans |

N°22037 Demande de subvention auprès d'organismes publics pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité sur le territoire de Suresnes.

Afin de réaliser un atlas de la biodiversité sur son territoire, la Ville de Suresnes sollicite un soutien financier auprès d'organismes publics tels que l'Office Français de la Biodiversité, la Région Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris, au taux le plus élevé possible.

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE : « Vous avez communication des décisions marchés et décisions prises depuis notre dernier Conseil municipal. Cela appelle-t-il de votre part des interventions, des demandes de précisions ?... »

(Aucune.)

Il y a une question orale inscrite par l'opposition. Elle est posée par M. Corvis.

Monsieur Corvis, vous avez la parole. »

M. CORVIS : « Merci Monsieur le Maire, certains défibrillateurs nous ont été rapportés comme étant hors d'usage ou encore non entretenus. Serait-il possible d'obtenir un état des lieux des maintenances et, le cas échéant, un calendrier de suivi d'entretien du parc municipal des défibrillateurs ? Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation aux gestes de premiers secours sont-elles programmées en 2022 ? »

M. le MAIRE : « Je vous remercie d'avoir posé la question, cela me permet de vous exposer un vrai engagement, un des engagements de notre contrat de mandat, celui de développer l'usage, la préparation, l'information et l'engagement de tous les Suresnois dans la capacité à avoir les gestes qui sauvent. Nous sommes un des pays les plus mauvais en la matière. Beaucoup de gens meurent dans la rue parce qu'ils ne reçoivent pas de soins. Si, au bout de cinq minutes, vous n'avez pas été secouru, vous perdez des capacités vitales et après, malheureusement, cela se compte en secondes. Dans les pays du nord, beaucoup de gens sont sauvés parce que les gens n'ont pas peur de pratiquer, y compris mal, le massage cardiaque, de mettre la personne en position latérale de sécurité lorsque cela s'impose.

Nous sommes très engagés sur cela auprès de la jeunesse : un programme auprès des écoles a été lancé. Nous avons formé nos agents municipaux, c'est d'ailleurs une obligation de le faire. Nous sommes très actifs. 250 personnes ont déjà été formées aux gestes qui sauvent et à l'utilisation des défibrillateurs. Nous avons même innové en faisant appel à une entreprise qui fait de la formation virtuelle. J'ai moi-même utilisé l'objet qui vous permet de vous mettre vraiment en condition de sauvetage. C'est une espèce de scénario d'immersion. C'est un peu inquiétant. En deux heures, vous apprenez plus qu'en une journée parce que vous êtes soumis à un état de stress identique à celui que vous auriez si vous deviez réellement intervenir. Du coup, il en reste quelque chose, une sorte d'expérience très forte, un peu déstabilisante sur le moment, mais

cela vous permet de refaire le geste. Nous allons continuer à le développer. Je souhaite que l'on continue de le faire activement. Des élus ont été formés, des agents aussi. Je suis favorable à ce qu'on le développe y compris avec les jeunes qui passent le permis, que ce soit une obligation de le passer. Cela se passe à l'école. Il faut vraiment que l'on arrive à beaucoup le développer, nous nous y attachons.

C'est à l'âge de l'adolescence, à 15/16 ans que l'on est prêt à intervenir. Avant, c'est délicat et un peu inutile puisqu'il faut un peu de poids pour masser.

S'agissant des défibrillateurs, nous nous sommes engagés à les multiplier dans la ville.

Ce sont des équipements sensibles. Les 35 défibrillateurs qui vont venir s'ajouter prochainement aux 17 existants et complétés par une dizaine seront répartis entre les établissements qui reçoivent du public et la ville. Il existe un contrat de maintenance pour cet équipement comme pour la plupart des équipements que nous avons. Nous avons été alertés par le fabricant d'électrodes défectueux sur 4 défibrillateurs sur les 17. Ils ont été retirés. Ils font actuellement l'objet d'un remplacement en attendant leur remplacement définitif. Il y a un suivi et heureusement. Merci de poser la question parce que d'aucuns n'auraient pu penser qu'il n'y en avait pas, mais c'est bien suivi. Ce sont des équipements assez coûteux.

J'engage vraiment les élus qui n'ont pas encore suivi la formation à la suivre car c'est indispensable. Je pense que nous manquerions à notre devoir si nous restions dans l'incapacité d'agir en voyant tomber quelqu'un et je pense que nous ne nous en remettrions pas. Il ne faut pas hésiter, même si vous n'avez pas fait la formation, à casser les côtes qui protègent le cœur.

De toute manière, si vous ne le faites pas, la personne meurt, sauf si vous avez un infirmier ou un personnel de santé à porter de main. Malheureusement, cela court de moins en moins les rues, ils sont plutôt "au charbon" dans leur cabinet.

Avant de clôturer cette séance, la dernière avant l'été, il me reste à vous remercier pour votre participation tout au long de cette année.

Je souhaite un repos bien mérité à l'ensemble des élus. Nous en avons tous un peu besoin.

Que cet été soit beau à Suresnes en bénéficiant des nombreuses animations d'été prévues, j'en remercie d'ailleurs les élus qui se sont mobilisés, ils sont nombreux. Nous vous en ferons la présentation de la prochaine Suresnes Magazine qui ne devrait plus tarder à sortir. Qu'il le soit aussi pour ceux qui partent. J'espère que vous avez vos passeports, vos cartes d'identité pour ceux qui partent à l'étranger. En tout cas, M. Bulteau et les équipes se sont mobilisées à fond pour pouvoir les fournir même si l'on est un peu dépendant de l'État pour la fabrication.

Je vous souhaite donc de bonnes retrouvailles et de belles vacances bien méritées, ainsi qu'à ceux qui sont en ligne qui ont sans doute aussi mérité les leurs.

Merci aux services qui ont préparé avec nous la séance et à nos quelques stagiaires qui nous ont accompagnés. Les 4 à la tribune ont vu comment se déroulait un Conseil municipal à Suresnes.

Très belle soirée pour ce qu'il en reste. »

La séance est levée à 22 h 10.